

Prédiagnostic naturaliste

Milieu naturel/Faune/Flore

Projet de Parc résidentiel de loisirs de Prabouré
(village de 10 yourtes)

Version corrigée et complétée suite à l'avis de
l'Autorité Environnementale

JBM BM GM octobre 2022

Bureau d'études CESAME
ZA du Parc - Secteur Gampille - 42 490 FRAISSES
tel : 04 77 10 12 10 email contact@cesame-environnement.fr



– Avertissement

Le présent rapport a été établi sur la base des informations fournies à CESAME, des observations et mesures réalisées sur la zone d'étude, des données (scientifiques ou techniques) disponibles ou objectives et de la réglementation en vigueur. La responsabilité de CESAME ne pourra être engagée si les informations qui lui ont été communiquées sont incomplètes ou erronées.

CESAME ne pourra être tenu pour responsable des conséquences engendrées par le non respect ou la mauvaise interprétation de ses recommandations. Le destinataire utilisera les résultats inclus dans le présent rapport intégralement ou de manière objective. Son utilisation sous forme d'extrait ou de notes de synthèse sera faite sous la seule et entière responsabilité du destinataire. Il en est de même pour toute modification qui y serait apportée.

– **Commanditaire**

Maitre d'ouvrage	
M. Marc Cormier	La Jasserie des Airelles, 63600 Saint-Anthème

– Référencement

Intitulé de l'étude :	Expertise naturaliste préalable Projet de village de Yourtes à Prabouré 63600 St-Anthème
Référence Cesame :	Etude 2291

Version	Date d'édition	Nature	Format d'impression
V1	04/07/2022	1 ^{ère} édition version travail	A4
V2	07/07/2022	2 ^{ème} édition validée	
V3	12/10/2022	3 ^{ème} édition complétée après avis Autorité Environnementale	

Rédaction	Vérification
JB. Martineau, B. Macé, G. Mondon	Guy MONDON

Table des matières

1. LA DEMANDE	5
1.1.Cadre de l'étude	5
1.2.Objectifs du pré-diagnostic	5
2. MÉTHODOLOGIE	6
2.1.Zones d'études	6
2.2.Analyse documentaire et enquêtes	6
2.3.Prospections de terrain	7
2.3.1. Faune	7
2.3.2. Flore et Habitats	7
3. CONTEXTE ÉCOLOGIQUE	8
3.1.Localisation	8
3.2.Espaces naturels réglementés	10
3.2.1. Sites Natura 2000	10
3.2.2. Arrêtés de Protection de Biotope (APB)	12
3.2.3. Zones naturelles compensatoires	12
3.3.Espaces naturels d'inventaire	13
3.3.1. ZNIEFF	13
3.3.2. Zones humides répertoriées	16
4. OBSERVATIONS SUR SITE	17
4.1.Flore et habitats naturels	17
4.1.1. Flore	17
Méthodologie	17
Bibliographie	17
Espèces observées sur le site lors de la prospection	18
4.1.2. Les habitats	21
Méthodologie	21
Description et enjeu des habitats identifiés	21
4.1.3. Vérification de l'absence de zone humide	26
4.2.Faune	27
4.2.1. Analyse documentaire	27
4.2.2. Avifaune	27
4.2.3. Mammifères	31
4.2.4. Amphibiens et reptiles	32
4.2.5. Autres faunes	33
Odonates	33
Lépidoptères	34
Orthoptères	36
4.2.6. Fonctionnalités du site pour la faune	37
4.3.Conclusions	39
4.3.1. Enjeux	39
4.3.2. Impacts prévisibles	40
Emprises et artificialisation des sols	40
Incidence locale sur les habitats de la parcelle	41
Incidence sur la flore et la faune	46
Incidence sur les espaces naturels d'inventaire	47
Analyse de l'incidence Natura 2000	48
4.3.3. Mesures auxquelles s'engage le requérant	50
4.3.4. Procédures administratives	53

1. LA DEMANDE

1.1. Cadre de l'étude

Les exploitants de la Jasserie des Airelles (Chambres et Tables d'hôtes) au lieu dit Sichard souhaitent agrandir leur offre d'hébergement en créant un parc résidentiel de loisirs composé de 10 yourtes traditionnelles mongoles et leurs annexes, un bâtiment d'accueil, une aire de jeux d'enfants, un espace de stationnement, et une aire de tri.

Ce projet, assimilé à un camping, est soumis à évaluation environnementale au « cas par cas » au titre de l'article R-122-2 du Code de l'environnement (catégorie 42 b).

1.2. Objectifs du pré-diagnostic

Les objectifs de ce pré-diagnostic écologique sont, à partir de données bibliographiques (documents et bases de données accessibles) et d'expertises de terrain, d'**évaluer les enjeux et les sensibilités écologiques présents** sur le site d'implantation, et en conséquence les incidences prévisibles du projet afin de fournir au maître d'ouvrage, à son maître d'œuvre et aux services instructeurs de l'Etat les éléments leur permettant de préciser en connaissance de cause :

- **les mesures à prévoir** dès la conception du projet, pour l'évitement et la réduction des incidences sur la faune, la flore et les habitats (**mise en œuvre de la démarche vertueuse E, r, (c)** selon une approche de bonnes pratiques environnementales),
- les autorisations et dossiers réglementaires nécessaires, en fonction des incidences prévisibles, au titre du Code de l'environnement (« **cas par cas** »),
- **les éventuels besoins en inventaires naturalistes détaillés complémentaires à réaliser** pour acquérir une connaissance suffisante, permettant d'assurer la bonne conduite en responsabilité environnementale du projet, (**cadrage** des études pour la complétude des dossiers réglementaires).

NOTE 1 : Ce prédiagnostic n'est pas une étude d'impact. Il présente cependant un état des lieux de terrain permettant au maître d'ouvrage et aux services instructeurs de l'Etat d'apprécier précisément les enjeux réels. Il propose une évaluation des incidences prévisibles du projet sur les milieux naturels, et se conclut par des pistes de mesures ERC adaptées.

NOTE 2 : Suite à la première décision de l'Autorité environnementale, ce document a été annoté et complété, à l'appui de la demande de révision : les remarques et considérants de l'AE sont insérés dans le texte, **les éléments de réponse correspondants clairement identifiés par la mise en page.**

2. MÉTHODOLOGIE

2.1. Zones d'études

Le projet se situe au lieu dit Prabouré, à l'entrée de la station de ski nordique et alpin, à 1270 m d'altitude environ.

Le site d'implantation est la parcelle 2143, classée Ns2 au PLUi, d'une surface d'environ 22 000 m², associée à l'ancien centre de loisirs de Prabouré, bâtiment aujourd'hui à l'abandon.

Plusieurs périmètres sont pris en compte pour compiler et hiérarchiser les données récoltées :

- **Une aire d'étude élargie** jusqu'à 5 km du projet, pour l'analyse **des sites naturels répertoriés** (Natura 2000 ZNIEFF...) **en lien fonctionnel éventuel** avec le projet ;
- **Une aire d'étude rapprochée**, pour l'analyse documentaire des données faune-flore disponibles : celles-ci sont disponibles à l'échelle communale, nous les avons analysées pour la commune de Saint-Anthème ;
- **Une aire d'étude immédiate**, réduite à l'emprise de l'aménagement et aux abords en interaction forte avec le site.

Elle couvre ici environ 2 hectares, c'est la zone parcourue pour les expertises de terrain, pour le repérage des types d'habitats présents, des secteurs naturels les plus sensibles, et pour l'expertise de la faune présente.

Ce serait le lieu des inventaires détaillés, et de l'analyse précise des incidences à attendre, dans le cadre d'une éventuelle évaluation environnementale réglementaire.

2.2. Analyse documentaire et enquêtes

L'analyse documentaire est menée sur l'aire d'étude élargie (pour les sites naturels répertoriés) et sur l'aire d'étude rapprochée (pour les espèces recensées).

Nous avons consulté les différents sites Internet accessibles afin de collecter l'information existant sur les sensibilités potentielles de la zone d'étude :

- Sites Internet de référence à l'échelle nationale (MNHN, INPN). Le site de l'INPN géré par l'Agence française pour la biodiversité met aujourd'hui à disposition l'ensemble des données connues sur les sites répertoriés, la faune et la flore. Les millions de données collectées par l'Etat et de nombreux partenaires, ONCFS, ONF, conservatoires, parcs naturels, et associations dont la LPO, la SFEPM, la société herpétologique de France, etc. sont accessibles, notamment par commune.

- Pôle d'Information Flore Habitats (PIFH) et base de données Chloris (CBNMC) pour les données communales sur les espèces végétales.
- Base de données Faune de la LPO (www.faune-auvergne.org) pour compléter les données communales sur les oiseaux, les insectes, les reptiles, les amphibiens et les mammifères, données *a priori* déjà versées à l'INPN, mais quelquefois complémentaires...

Ces données ont pu être ponctuellement complétées par la consultation d'atlas (Atlas des amphibiens et reptiles de France, Atlas des Oiseaux nicheurs...).

2.3. Prospections de terrain

2.3.1. Faune

L'expertise faune de terrain a été réalisée le 07 juin 2022, la météo favorable, par Jean-Baptiste Martineau, faunisticien senior, accompagné ce jour-là par Antoine Guignand, stagiaire Natura 2000 pour le Parc d'Activités de Prabouré.

La faune présente, les micro-habitats potentiels, et les indices de présence ont été activement recherchés sur l'ensemble de la parcelle.

2.3.2. Flore et Habitats

L'inventaire de terrain des habitats, des sensibilités floristiques et des zones humides a été réalisé le 22 juin 2022 par Bruno MACÉ, écologue spécialisé dans l'expertise des habitats et de la flore.

Cette étude de terrain a permis de relever les habitats présents et d'en évaluer les potentialités à partir des espèces présentes. La période de prospection apparaît adaptée en raison de l'altitude du site (1200m) à l'étage montagnard.

Limites méthodologiques : peu de temps avant cette prospection la prairie avait été mise en pâture, ce qui gêne l'inventaire floristique. Il a été possible d'identifier le type de prairie de manière assez satisfaisante grâce à la présence de milieux équivalents non pâturés au contact de la zone d'étude, et avec l'aide des photos réalisées le 7 juin par le faunisticien. Cependant des espèces ont pu être omises dans l'inventaire de la flore de prairie.

3. CONTEXTE ÉCOLOGIQUE

3.1. Localisation

Le projet étudié de village de yourtes se situe sur la commune de Saint-Anthème, dans l'est du département du Puy-de-Dôme, au cœur du PNR Livradois-Forez.

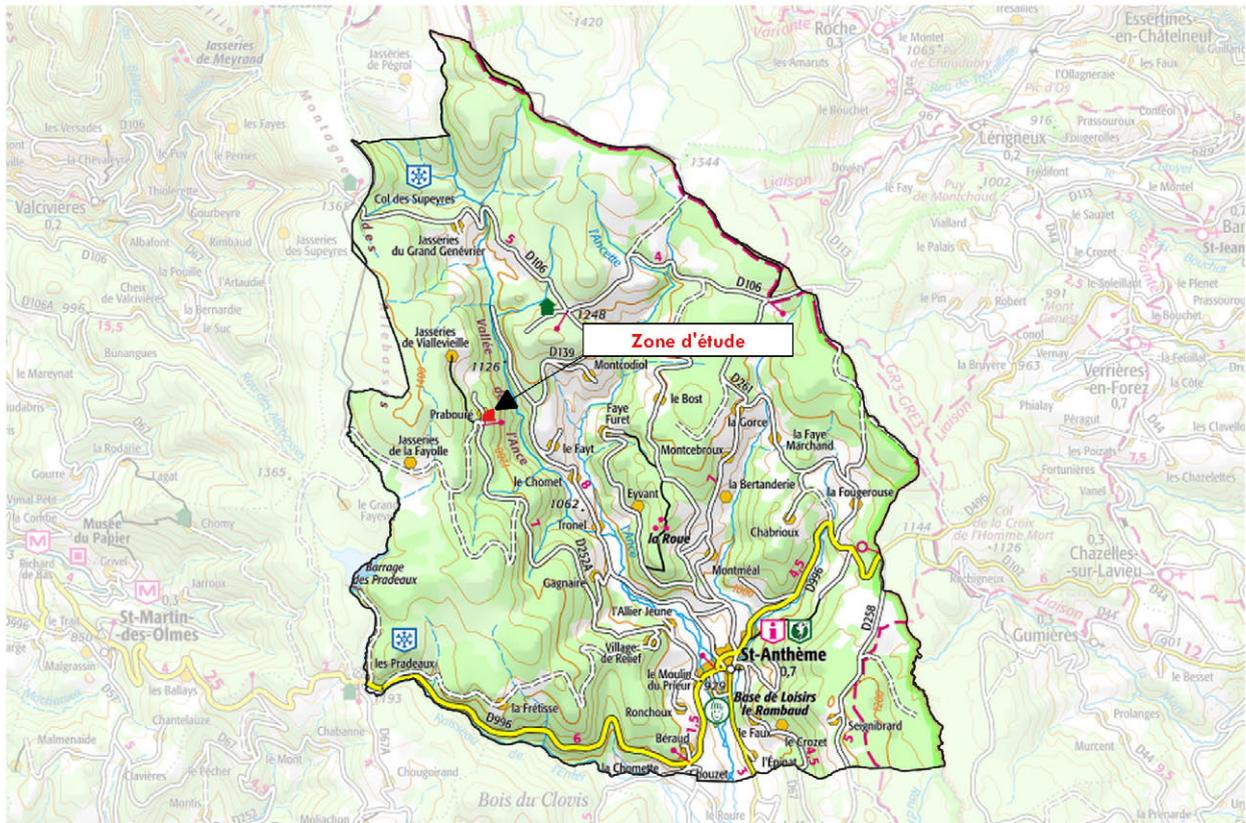
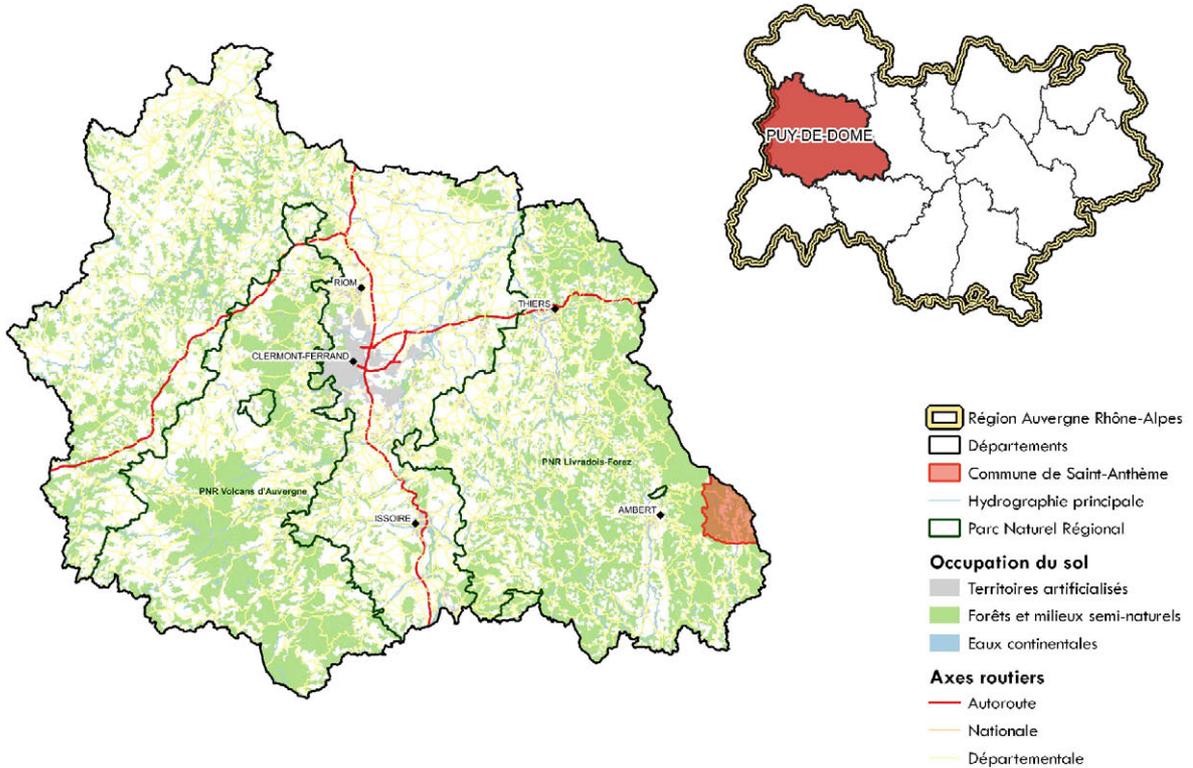
Le site d'implantation se trouve lieu-dit Prabouré au Sud du domaine skiable.

C'est la parcelle G 2570, d'une surface d'environ 15 900 mètres carrés (1,6 ha), associée à l'ancien centre de loisirs de Prabouré (bâtiment aujourd'hui à l'abandon : friche bâtie amiantée).

A une altitude de 1270 m environ, sur un versant à l'Est dominant la vallée de l'Ance, la parcelle forme une clairière qui a été maintenue en prairie alors que les parcelles voisines se sont boisées.

Pré-diagnostic faune / flore - Projet de village de yourtes à Prabouré - Saint-Anthème (63)

SITUATION



3.2. Espaces naturels réglementés

L'étude des espaces naturels répertoriés est réalisée à l'échelle de l'aire d'étude élargie, afin d'évaluer les éventuels liens fonctionnels entre ces sites et le projet.

3.2.1. Sites Natura 2000

Au niveau européen, le réseau Natura 2000 concourt à la protection des habitats naturels et des espèces reconnus d'intérêt communautaire. Il est composé de sites désignés spécialement par chacun des États membres en application des directives européennes « Oiseaux » de 2009 et « Habitats » de 1992 :

Sites éligibles au titre de la Directive Oiseaux (CEE/2009/409) : Zones de Protection Spéciale (ZPS).

Sites éligibles au titre de la Directive Habitats (CEE/92/43) : Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) et Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

En France, chaque site fait l'objet d'un document d'objectif (DOCOB), document cadre non opposable, qui définit l'état initial du site, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en œuvre. L'objectif poursuivi est d'atteindre un équilibre entre la préservation de la biodiversité et les activités humaines.

- **Le site d'implantation est très proche (moins de 200 m) d'un site du réseau Natura 2000** (cf carte ci-après) : la **Zone Spéciale de Conservation** (désignée au titre de la directive Habitats) **ZSC FR8301030 des « Monts du Forez »**. Celle-ci couvre une superficie de 5 555 hectares et s'étend sur 7 communes du Puy-de-Dôme.

Cette ZSC protège un ensemble d'habitats naturels montagnards : boisements de hêtres, sapinières, tourbières, éboulis, pelouses et prairies ; elle abrite des populations d'espèces d'intérêt communautaire : loutre, plusieurs espèces de chauves-souris, deux espèces de papillons, ainsi que des amphibiens et nombreuses espèces d'oiseaux dont des rapaces, des espèces forestières ou prairiales...

Le lien fonctionnel entre le site d'implantation et ce site Natura 2000 « Monts du Forez » peut être qualifié de modéré à faible, malgré la proximité : la surface du projet est en effet très faible au regard du site N2000, il en est séparé par une bande boisée, et il est peu attractif pour la faune à grand territoire, dans la mesure où il est dégradé et dérangé par les activités humaines. S'il existe potentiellement un lien fonctionnel biologique, il est non significatif.

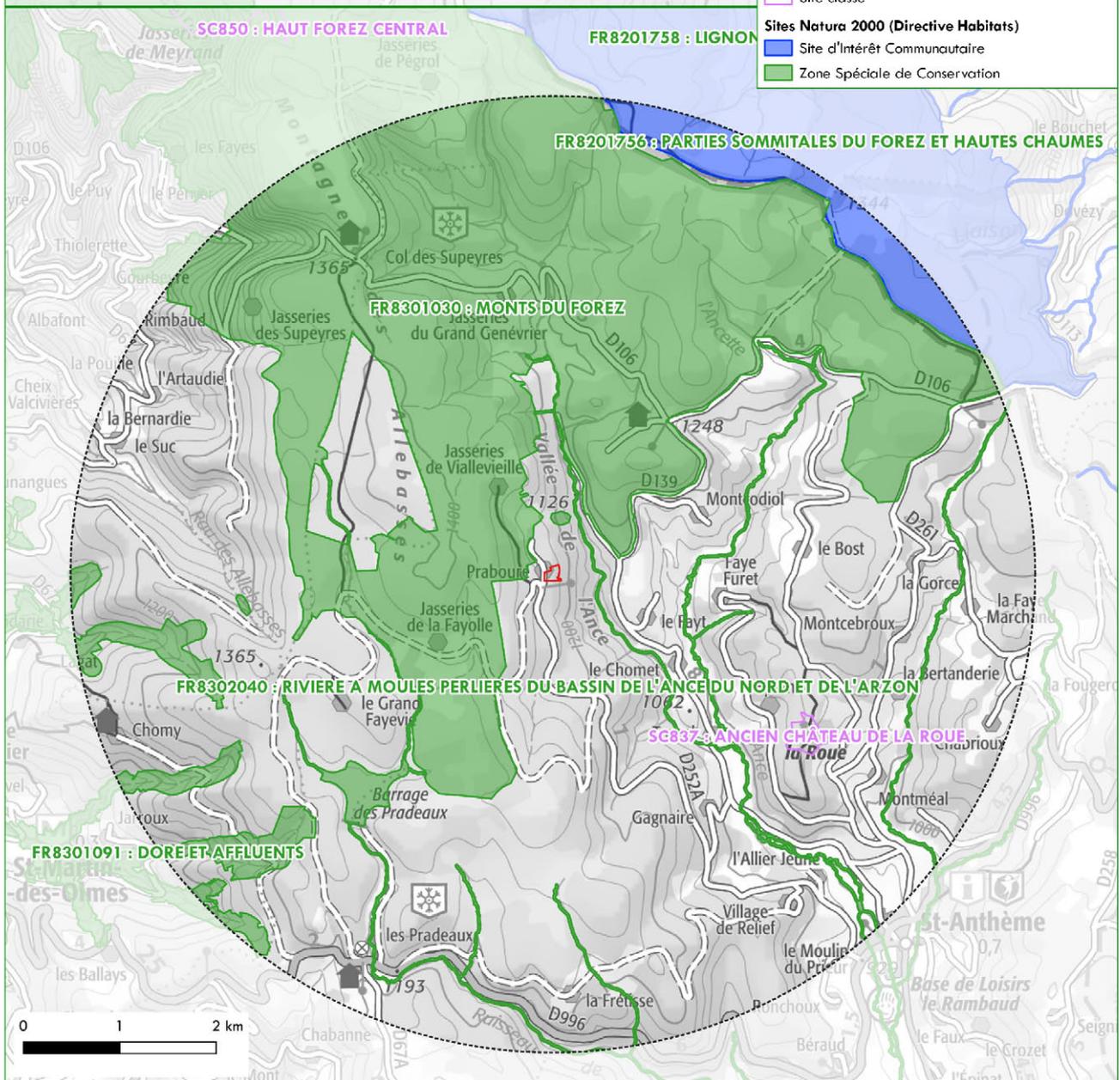
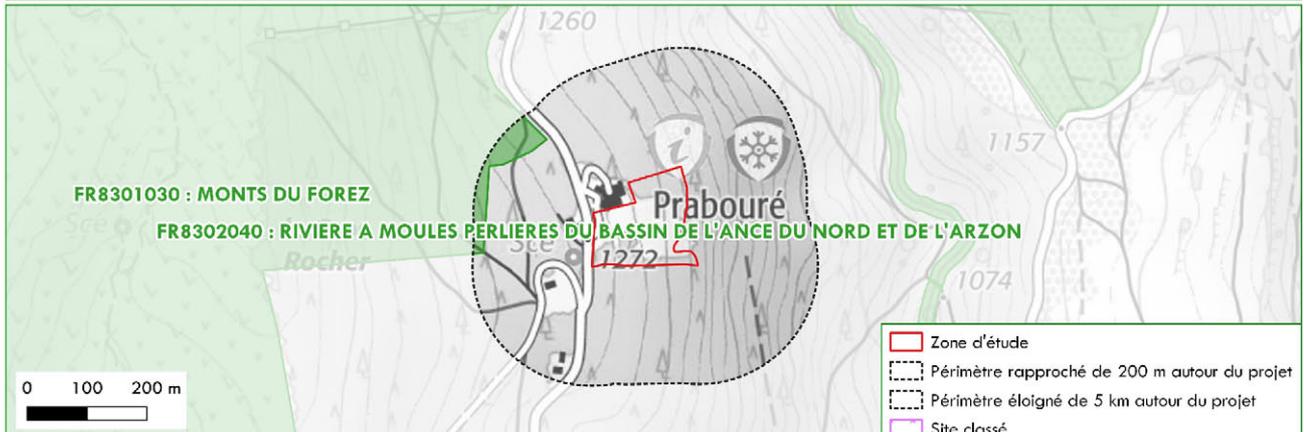
Malgré leur proximité, il n'y a pas de lien fonctionnel significatif entre le site Natura 2000 « Monts du Forez » et l'aire d'étude immédiate du projet.

- La Zone Spéciale de Conservation (directive Habitats) **ZSC FR8302040 « Rivières à Moules perlières du bassin de l'Ance du Nord et de l'Arzon »** concerne un réseau hydrographique important. L'Ance amont s'écoule à environ 450 m en contrebas du projet à l'Est de l'aire d'étude. Son bassin-versant au droit de celle-ci représente environ 18 km² (1800 ha). Le site d'implantation (1,6 ha environ) n'en représente qu'une infime partie, il n'est concerné par aucun écoulement, aucune source, et il est séparé de la rivière par un versant entièrement boisé.

Il existe donc théoriquement un lien hydrologique entre le projet et le site Natura 2000, mais il reste non significatif (le site contribue à moins de 1/1000 au débit du cours d'eau).

Pré-diagnostic faune / flore - Projet de village de yourtes à Prabouré - Saint-Anthème (63)

SITES NATURELS REGLEMENTES



Source : DREAL Auvergne Rhône-Alpes

Fond : SCAN25@-@IGN, SCAN100@-@IGN



Référence : 2291 /CM /JM /JG /BM /2022



Le projet est éloigné des autres sites Natura 2000 situés dans la zone d'étude élargie :

- **La ZSC (directive Habitats) FR8301091 « Dore et affluents »**, se trouve à plus de 3,5 km à l'ouest, sur un autre bassin versant. Elle est donc **sans aucun lien fonctionnel** avec le projet.
- **La ZSC (directive Habitats) FR8201756 « Parties sommitales du Forez et hautes chaumes »** se situe à plus de 4,5 km au nord-est du projet **sans aucun lien fonctionnel significatif** avec ce dernier (distance, habitats différents...).

Le projet se situe à proximité de deux sites Natura 2000. Cependant en l'absence de lien fonctionnel (biologique ou hydrologique) significatif, **aucun risque d'incidence directe ou indirecte significative** sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire de ces sites n'est a priori à relever, étant donné la nature et l'importance du projet.

3.2.2. Arrêtés de Protection de Biotope (APB)

La protection des biotopes essentiels à la survie de certaines espèces animales et végétales patrimoniales est assurée par des arrêtés préfectoraux. Ces instruments sont efficaces en cas de menaces directes envers une ou plusieurs espèce(s) particulièrement rare(s) et fragile(s). Ils constituent une protection réglementaire forte mais ne peuvent agir sur la gestion des milieux. La mise en place d'un arrêté préfectoral de protection de biotope s'appuie sur un argumentaire fondé sur les caractéristiques du biotope et les pressions qu'il subit (justifiant les restrictions mises en place) et une procédure de consultation. Au plan juridique, les références sont les articles R. 411-15 à R. 411-17 et R. 415-1 du Code de l'environnement.

Aucun Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope n'est présent dans l'aire d'étude élargie.

Les plus proches se situent à 15 et 26 km, et sont sans lien fonctionnel avec le site projet (**APB FR3800464 «Tourbières De Pillières, Pater et Puygros»** et **L'APB FR3800739 « Etang des Plantées »**).

Le projet ne présente **aucun risque d'incidence directe ou indirecte** sur les APB.

3.2.3. Zones naturelles compensatoires

Les zones naturelles compensatoires sont définies par des arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploiter, ou de dérogation pour destruction d'espèces protégées ou de leurs habitats, en compensation d'impacts sur la biodiversité de travaux et aménagements. Elles sont souvent définies pour plusieurs décennies.

D'autres travaux ne peuvent pas remettre en cause les objectifs de ces mesures compensatoires, sauf nouvelle autorisation et compensation.

Aucune mesure compensatoire n'est signalée dans la zone d'étude élargie. Les mesures les plus proches sont localisées à plus de 11,5 km au sud-ouest du site d'implantation, le long de la Dore, au sud d'Ambert (sur un autre bassin-versant).

Aucune zone de compensation n'est recensée en lien fonctionnel avec le périmètre du projet.

3.3. Espaces naturels d'inventaire

3.3.1. ZNIEFF

Les sites naturels patrimoniaux sont répertoriés au sein d'un inventaire national en tant que Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Cet inventaire ne représente pas une mesure de protection réglementaire mais constitue un outil de connaissance et une base de dialogue pour la prise en compte des richesses naturelles dans l'aménagement du territoire.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- les **ZNIEFF de type I**, secteurs d'une superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel régional ou national. Ces zones sont **particulièrement sensibles** à des transformations, même limitées.
- les **ZNIEFF de type II**, grands ensembles naturels (massifs forestiers, vallées, etc) riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. On recommande d'y **respecter les grands équilibres écologiques**, en tenant compte notamment du domaine vital de la faune sédentaire ou migratrice. Les ZNIEFF de type II renferment souvent des ZNIEFF de type I.

- **Le projet se trouve au sein de la ZNIEFF de Type II 830007454 « HAUT FOREZ »** immense territoire de 57 645 ha, s'étendant sur 57 communes et 3 départements (Puy de Dôme, Loire et Haute-Loire). L'emprise du projet n'est pas susceptible d'en modifier les grands équilibres.

- **L'aire d'étude immédiate du projet empiète sur la ZNIEFF de type I FR830005554 « Haute Vallée de l'Ance »**. D'une surface totale de 678 ha, cette ZNIEFF n'est concernée par la parcelle cadastrale G 2570 où s'implante le projet que sur 2000 m². (0,03% de sa surface). En outre **les habitats sont sur la zone d'étude immédiate très dégradés** à faible valeur écologique : la ZNIEFF inclut l'ancien bâtiment amianté du centre de loisirs et ses abords, un remblai non végétalisé, une zone perturbée au pied du talus, et l'ancien assainissement du centre de loisirs fermé.

Néanmoins on a pris en compte cette ZNIEFF 1 dans le projet, en vérifiant tout particulièrement que le projet n'affecte aucun habitat, aucune espèce patrimoniale.

- **Quatorze ZNIEFF de type I sont situées dans l'aire d'étude élargie de 5 kilomètres autour du site d'implantation du projet (voir tableau ci-après)**

Seule la ZNIEFF 1 FR830020088 « Bois de Naufrange », à 300 m au Sud du projet, pourrait présenter un lien fonctionnel biologique significatif avec lui : habitats similaires, présence de papillons patrimoniaux (Fadet forézien, Cuivré de la Bistorte), d'oiseaux, potentiellement présents également en dispersion sur le site d'implantation.

Certaines espèces déterminantes des ZNIEFF sont susceptibles de fréquenter le site projet, dans leurs déplacements d'une ZNIEFF à l'autre. Le site d'étude peut contribuer potentiellement au territoire vital d'une partie de leurs espèces patrimoniales (Oiseaux, Reptiles, Insectes). La faible ampleur des travaux et leur nature rend cependant très peu probable un impact significatif. Les risques d'incidences du projet sur les espèces sont surtout présents en phase chantier, et restent dans tous les cas extrêmement faibles.

ZNIEFF 1	Distance au projet (k)	Surface totale (en kr)	Part dans la ZE élargie	Part dans la ZE immédiate	Habitats /Flore HUMIDE	Oiseaux	Mammifères (dont Chiroptères)	Amphibiens/ Reptiles	Poissons/ Crustacés	Insectes	Type de lien fonctionnel	Intensité du lien fonctionnel	Niveau de risque
ZNIEFF FR820032418 « Hautes Chaumes du Forez »	4,5	37.96	5%	0						Lepidoptères, Odonates	Biologique : dispersion faune (oiseaux, mammifères, insectes)	Très faible à Nul	Nul
ZNIEFF FR830005454 « Tourbière de la Côte de Braveix »	3,5	0.65	100%	0						Lepidoptères, Odonates	Biologique : dispersion insectes	Pas de lien hydrologique. Lien biologique nul	Nul
ZNIEFF FR830005453 « Tourbière du Plateau des Égaux »	4,5	0.28	96%	0			Chiro.			Lepidoptères, Odonates	Biologique : dispersion faune (oiseaux, mammifères, insectes)	Pas de lien hydrologique. Lien biologique nul	Nul
ZNIEFF FR830005555 « Forêt des Allebasses – Bois de l'Hôtesse »	2,5	7,52	85%	0						Lepidoptères, Odonates	Biologique : dispersion faune (oiseaux, mammifères, insectes)	Pas de lien hydrologique. Lien biologique nul	Nul
ZNIEFF FR830005450 « Tourbière de Malmotte »	2,8	0.33	100%	0						Lepidoptères, Odonates	Biologique : dispersion oiseaux, insectes	Pas de lien hydrologique. Lien biologique nul	Nul
ZNIEFF FR830000188 « Tourbière de Balayoux et de la Croix du Pialoux »	1,8	0.36	100%	0						Lepidoptères, Odonates	Biologique : dispersion insectes et oiseaux	Pas de lien hydrologique. Lien biologique faible à nul	Très faible
ZNIEFF FR830020086 « Les Allebasses et les Bruladis »	0,7	1,94	100%	0						Fadet forezien / Cuivré de la Bistorte / Damier de la succise	Biologique : dispersion insectes et oiseaux	Pas de lien hydrologique. Lien biologique faible à nul	Très faible
ZNIEFF FR830005449 « Tourbières des Jasseries de Viallevieille et de la Fayolle »	0,6	0.52	100%	0						Fadet forezien / Cuivré de la Bistorte / Damier de la succise	Biologique : dispersion insectes et oiseaux	Pas de lien hydrologique. Lien biologique faible à modéré	Très faible
ZNIEFF FR830000189 « Tourbière de Baracuchet »	3,5	0.52	100%	0						Fadet forezien / Cuivré de la Bistorte / Damier de la succise	Biologique : dispersion faune (oiseaux insectes)	Pas de lien hydrologique. Lien biologique nul	Nul
ZNIEFF FR830020087 « Tourbière des Gorces »	2,5	0.13	100%	0						Lepidoptères, Odonates	Biologique : dispersion Mammifères, amphibiens, oiseaux	Pas de lien hydrologique. Lien biologique nul	Nul
ZNIEFF FR830020089 « Fayevie »	2,0	0.38	100%	0							Aucun lien identifié	Pas de lien hydrologique. Lien biologique nul	Nul
ZNIEFF FR830020088 « Bois de Naufrange »	0,4	2	100%	0						Fadet forezien / Cuivré de la Bistorte	Biologique : dispersion insectes, oiseaux	Modéré	Faible
ZNIEFF FR830005442 « Haute Chaumes des Pradeaux »	1,0	7,63	60%	0			Vipère péliade			Lepidoptères, Odonates	Biologique : dispersion Mammifères, insectes, oiseaux	Lien biologique faible à modéré	Très faible
ZNIEFF FR830005441 « Bois Chétioux et Bois du Clovis (Forêt des Pradeaux) »	3,1	8,18	50%	0				Chabot		Cuivré de la Bistorte	Biologique : dispersion Mammifères, amphibiens, oiseaux	Pas de lien hydrologique. Lien biologique faible à nul	Nul

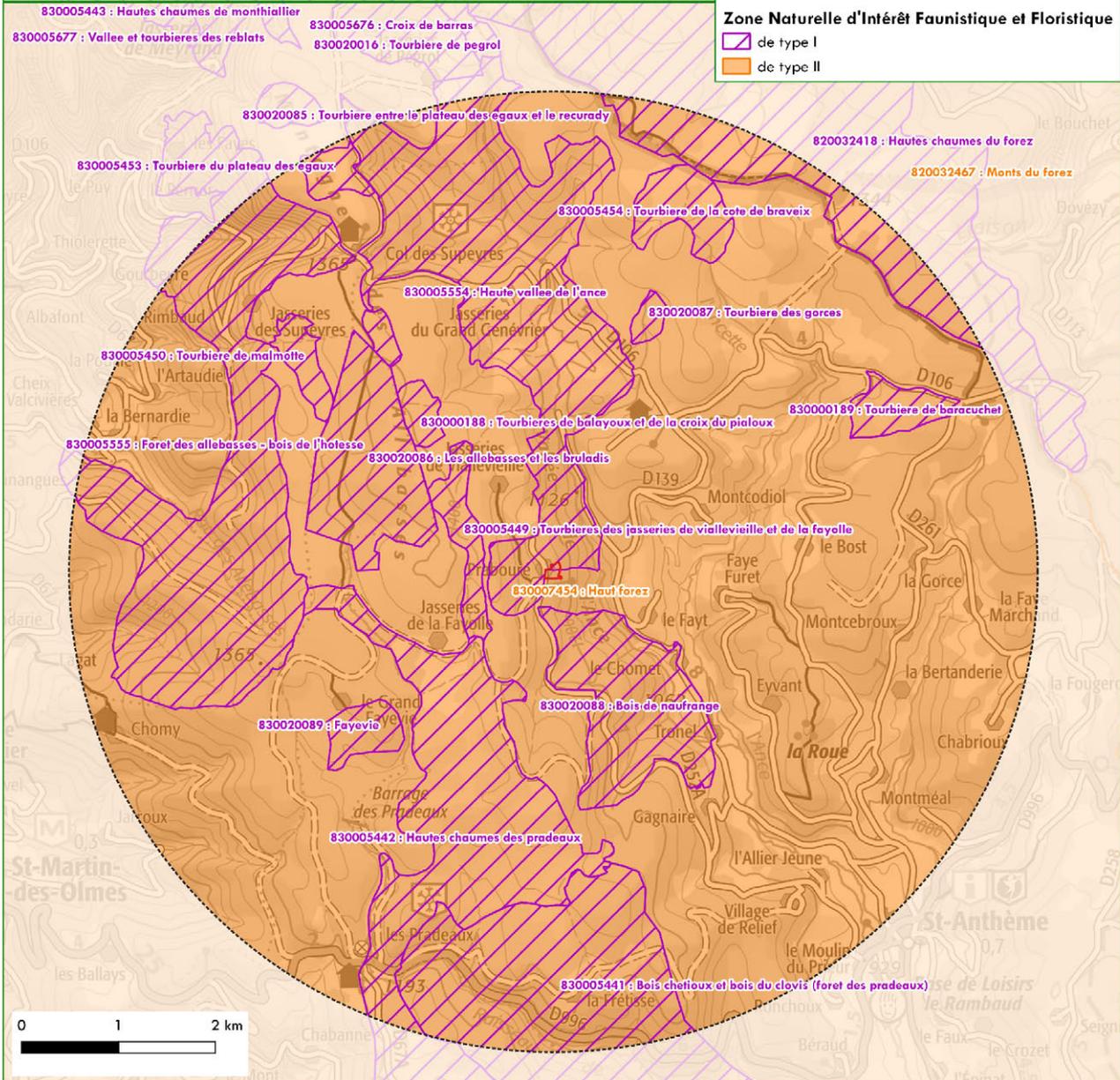
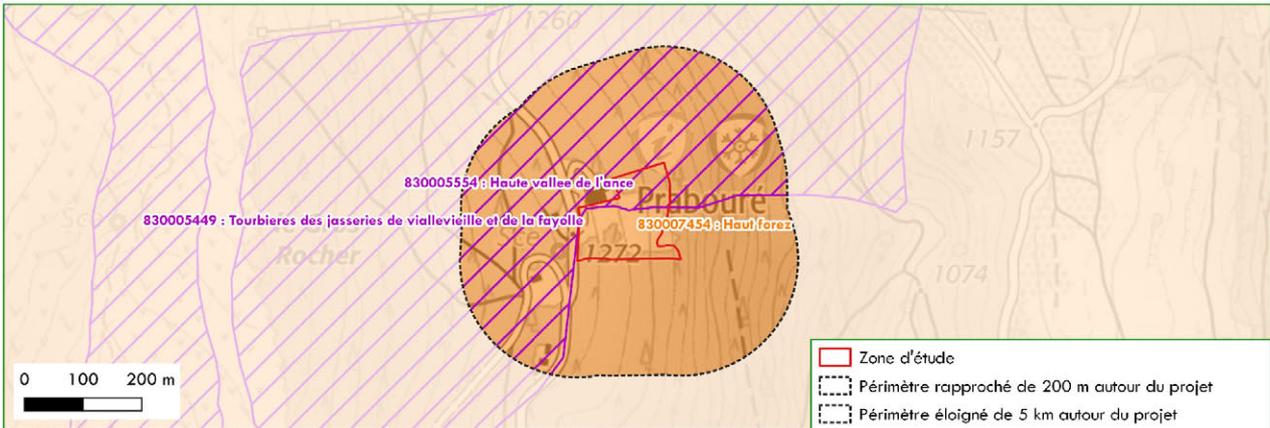
Liens fonctionnels potentiels entre les ZNIEFF1 et la zone d'étude immédiate, et risque d'incidence du projet

Ces ZNIEFF renseignent donc surtout sur les espèces patrimoniales à rechercher.

La parcelle se situe en partie sur la ZNIEFF1 « Haute vallée de l'Ance » qui présente un enjeu potentiel significatif du fait du signalement d'espèces fortement patrimoniales, protégées. **Après étude sur site cependant on a pu vérifier que la partie concernée de cette ZNIEFF est mineure et dégradée par divers aménagements antérieurs (centre de vacances amianté, piste forestière ONF récente) et que le projet n'affecte aucun habitat, aucune espèce patrimoniale.**

Pré-diagnostic faune / flore - Projet de village de yourtes à Prabouré - Saint-Anthème (63)

MILIEUX NATURELS INVENTORIES



Source : DREAL Auvergne Rhône-Alpes

Fond : SCAN250@IGN, SCAN1000@IGN



Référence : 2291/GM/IBM/JG/BM/2022



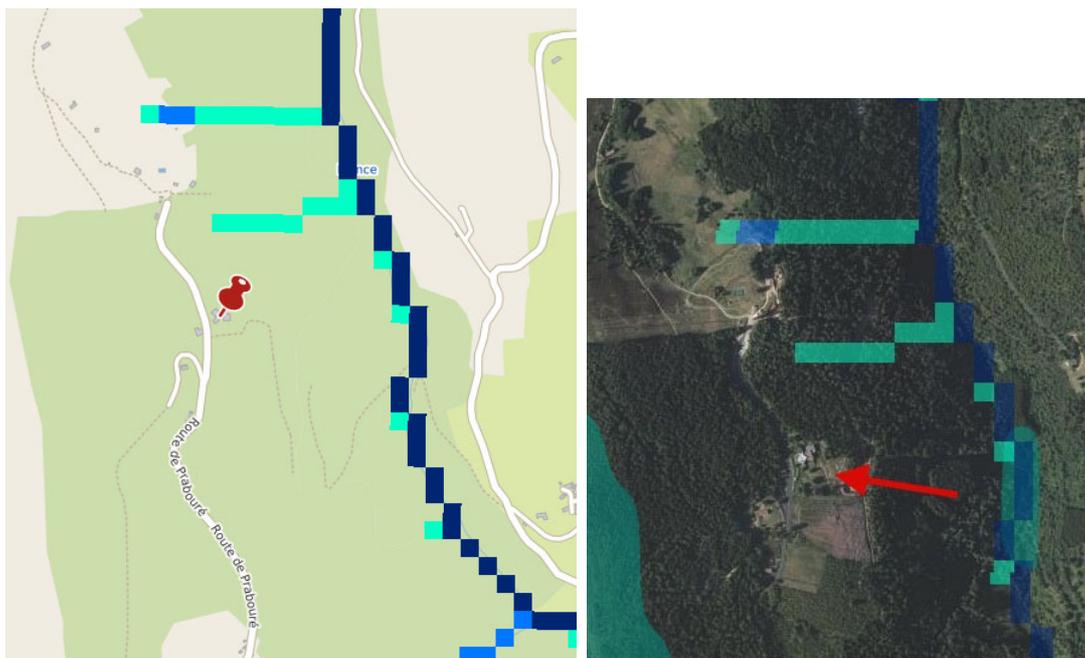
3.3.2. Zones humides répertoriées

Les inventaires généraux de zones humides sur de vastes territoires sont des documents d'information, sans portée réglementaire, visant à alerter les aménageurs. Ils permettent de repérer les secteurs à fortes potentialités de zones humides, sur lesquels des inventaires plus poussés doivent être réalisés afin de délimiter et caractériser les zones humides au sens réglementaire des arrêtés ministériels du 24/06/2008 et 01/10/2009.

Il existe deux sources de données d'information sur les zones humides à Saint-Anthème..

- Prélocalisation des zones humides 2014 - UMR SAS INRA-AGROCAMPUS OUEST.
- Prélocalisation des zones humides de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Ces deux sources d'information géographique se recoupent, **elles ne signalent pas la présence potentielle de zones humides sur la zone d'étude immédiate** (emprise du projet), ce qui est cohérent avec sa position topographique, et confirmé par l'analyse des habitats naturels in situ (absence de zone humide).



Extraits des bases de données géographiques <http://geowww.agrocampus-ouest.fr> et sig.reseau-zones-humides.org

4. OBSERVATIONS SUR SITE

4.1. Flore et habitats naturels

4.1.1. Flore

Méthodologie

Pour la recherche des données bibliographiques, nous avons consulté les données floristiques disponibles de la base de données INPN du Museum National d'Histoire Naturelle.

Le référentiel utilisé pour la flore est le suivant : « Atlas de la flore de la région Auvergne », de 2006 enrichi par la « liste rouge régionale Auvergne » de 2013 publiés par le CBNMC. La présence d'espèces exotiques envahissantes est évaluée avec la « Liste hiérarchisée des espèces exotiques envahissantes d'Auvergne » du CBNMC, 2017.

Bibliographie

Avec **910 espèces végétales** référencées à l'échelle communale, le **niveau de connaissance** de la flore apparaît comme **élevé**. Parmi cette liste, il ressort **32 espèces à fort enjeu de patrimonialité** : espèces menacées et/ou protégées (voir tableau ci-dessous).

LISTE ROUGE			PROTECTION			Flore patrimoniale citée sur la commune (PIFH, 2022)			
France	LR des Orchidées de France	Auvergne	Europe	France	Auvergne	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	Dernière année d'observation	Potentialité sur la ZE
/	/	NT	/	/	/	Agrostemma githago L., 1753	Nielle des blés, Lychnis nie	1992	Très faible
/	/	NT	/	PN	/	Andromeda polifolia L., 1753	Andromède à feuilles de	2012	Très faible
/	/	NT	/	/	/	Antennaria dioica (L.) Gaertn., 1791	Antennaire dioïque, Patte	1960	Faible
/	/	NT	/	/	/	Botrychium lunaria (L.) Sw., 1802	Botryche lunaire	1900	Modérée
/	/	/	DH2	PN	/	Bruchia vogesiaca Nestl. ex Schwägr., 1824		2007	
/	/	NT	/	PN	/	Carex limosa L., 1753	Laîche des tourbières	2007	Très faible
/	/	NT	/	/	PR Auv	Carex pauciflora Lightf., 1777	Laîche pauciflore	2006	Très faible
/	/	LC	/	/	PR Auv	Circaea alpina L., 1753	Circée des Alpes	2008	Modérée
/	VU	EN	/	/	/	Dactylorhiza incarnata (L.) Soó, 1962	Dactylorhize incarnat	1994	Faible
/	/	EN	/	/	/	Dianthus barbatus L., 1753	Œillet barbu	1992	Faible
VU	/	EN	/	/	/	Lycopodium tristachyum Pursh, 1814	Lycopode petit-cyprès	1900	Faible
/	/	NT	/	PN	/	Drosera rotundifolia L., 1753	Rosolis à feuilles rondes	2007	Très faible
/	/	CR	/	/	PR Auv	Elatine alsinastrum L., 1753	Élatine fausse alsine	1889	Très faible
/	/	YU	/	/	/	Empetrum nigrum L., 1753	Camarine noire	1900	Très faible
/	/	NT	/	/	/	Gentianella campestris (L.) Börner, 1912	Gentianelle des champs	1960	Modérée
/	/	/	DH2	PN	/	Hamatocaulis vernicosus (Mitt.) Hedenäs, 1989	Hypne brillante	2012	Faible
/	/	LC	/	/	PR Auv	Lilium martagon L., 1753	Lis martagon	2016	Modérée
/	/	NT	/	/	/	Luzula sudetica (Willd.) Schult., 1814	Luzule des Sudètes	1500	Très faible
NT	/	EN	/	PN	/	Lycopodiella inundata (L.) Holub, 1964	Lycopodielle inondée	2002	Très faible
/	/	NT	/	/	/	Lycopodium clavatum L., 1753	Lycopode en massue	2002	Faible
/	/	/	/	/	PR Auv	Neottia cordata (L.) Rich., 1817	Néottie cordée	2008	Modérée
/	/	CR	/	/	/	Orobanche reticulata Wallr., 1825	Orobanche réticulée	1976	Faible
/	/	/	DH2	PN	/	Orthotrichum rogeri Brid., 1812	Orthotric de Roger	2010	Modérée
/	/	/	/	/	PR Auv	Pilosella aurantiaca (L.) F.W.Schultz & Sch.Bip., 1862	Piloselle orangée	2019	Modérée
/	/	VU	/	/	PR Auv	Pinguicula grandiflora Lam., 1789	Grassette à grandes fleurs	2003	Très faible
VU	/	NE	/	PN	/	Pinus mugo Turra, 1764	Pin mugho	2003	Très faible
/	/	EN	/	/	/	Rhynchospora alba (L.) Vahl, 1805	Rhynchospore blanc	1500	Très faible
/	/	LC	/	/	PR Auv	Salix bicolor Willd., 1796	Saule bicolor	1992	Très faible
/	/	LC	/	/	PR Auv	Streptopus amplexifolius (L.) DC., 1805	Streptope amplexicaule	1500	Modérée
/	/	NT	/	/	PR Auv	Vaccinium microcarpum (Turcz. ex Rupr.) Schmalh., 1871	Airelle à petits fruits	2001	Faible
/	/	NT	/	/	PR Auv	Vaccinium oxycoccos L., 1753	Airelle canneberge	2020	Très faible
EN	/	/	/	/	/	Veronica longifolia L., 1753	Véronique à feuilles longu	1999	Très faible

Parmi les espèces à forte potentialité qui seront recherchées sur le site, on relève pour les milieux herbacés : *Botrychium lunaria*, *Gentianella campestris*, ***Lilium martagon***, ***Pilosella aurantiaca***.

On recherchera les espèces suivantes au niveau du boisement :

Circaea alpina, ***Lilium martagon***, ***Neottia cordata***, ***Orthotrichum rogeri***, ***Streptopus amplexiflorus***.

Espèces observées sur le site lors de la prospection

Lors de notre prospection du 22 juin 2022, nous avons relevé **80 espèces végétales** (voir liste pages suivantes). Il s'agit pour l'essentiel d'espèces communes à très communes **sans enjeu de patrimonialité** (non protégées, menacées et rares).

Espèces patrimoniales

Aucune espèce n'est protégée.

Parmi les espèces les plus rares, **deux espèces peu communes** (PC) et **une espèce assez rare** (AR) en Auvergne. Il s'agit d'espèces relativement rares **mais fréquentes dans leur aire optimum**.

Les deux espèces « peu communes » sont inféodées aux prairies de montagne : la Campanule de Scheuchzer *Campanula scheuchzeri* et le Bleuet de montagne *Cyanus montanus*. Quant à l'espèce « assez rare », il s'agit du **Calament à grandes fleurs** *Clinopodium grandiflorum*.



Clinopodium grandiflorum

Cette plante occupe les trouées au sein de la Hêtraie-Sapinière. L'Atlas de la flore d'Auvergne la mentionne comme **espèce présentant un intérêt patrimonial dans le département du Puy de Dôme**.

Espèces exotiques envahissantes

Aucune espèce exotique envahissante n'a été observée.

Les enjeux floristiques observés et pressentis sont faibles : la flore ne comporte **aucune espèce protégée**. Seul le **Calament à grande fleur** est mentionné comme espèce présentant un intérêt dans le département du Puy de Dôme.

Liste des espèces relevées sur le site le 22 juin 2022

Code taxon TAXREF	Nom valide du taxon (TAXREF 14)	Hétraie - Sapinière	Ourllet (listère)	Prairie de fauche de montagne	Indigénat en Auvergne (statuts simplifiés)	Nbre de mailles 5 x 5 km de présence en Auvergne après 1989	Coefficient de rareté en Auvergne après 1989	Classe de rareté en Auvergne après 1989	Liste rouge Auvergne	Intérêt départemental	Endémicité	Citation dans le livre rouge national	Protection réglementaire	Cité comme espèce ZH arrêté 2009
79319	Abies alba Mill., 1768	x	x		I	743	37,03	C	LC					
79783	Acer pseudoplatanus L., 1753	x			I	761	35,51	CC	LC					
79908	Achillea millefolium L., 1753			x	I	1180	0,00	CC	LC					
80137	Actaea spicata L., 1753	x			I	234	80,17	AC	LC					
80591	Agrostis capillaris L., 1753			x	I	1115	5,51	CC	LC					
82637	Anemone nemorosa L., 1753	x			I	773	34,49	CC	LC					
82922	Anthoxanthum odoratum L., 1753			x	I	1076	8,81	CC	LC					
84061	Artemisia vulgaris L., 1753			x	I	1046	11,36	CC	LC					
84999	Athyrium filix-femina (L.) Roth, 1799	x			I	959	18,73	CC	LC					
85439	Avenula pubescens (Huds.) Dumort., 1868			x	I	586	50,34	C	LC					
85852	Betonica officinalis L., 1753			x	I	808	31,53	CC	LC					
85903	Betula pendula Roth, 1788	x			I	930	21,19	CC	LC					
86081	Bistorta officinalis Delarbre, 1800		x		I	632	46,44	C	LC					
86490	Briza media L., 1753			x	I	870	26,27	CC	LC					x
87724	Campanula scheuchzeri Vill., 1779			x	I	165	86,02	PC	LC	03				
88742	Carex leporina L., 1753		x		I	737	37,54	C	LC					
89619	Centaurea jacea L., 1753			x	I	1106	6,27	CC	LC					
91904	Clinopodium grandiflorum (L.) Kuntze, 1891	x			I	64	94,58	AR	LC	63				
92242	Conopodium majus (Gouan) Loret, 1886	x			I	761	35,51	CC	LC					
92606	Corylus avellana L., 1753		x		I	1128	4,41	CC	LC					
93673	Cyanus montanus (L.) Hill, 1768		x	x	I	97	91,78	PC	LC	43				
94164	Cytisus scoparius (L.) Link, 1822		x		I	1111	5,85	CC	LC					
94959	Digitalis purpurea L., 1753	x	x		I	879	25,51	CC	LC					
95209	Doronicum austriacum Jacq., 1774	x	x		I	351	70,25	AC	LC	03				
96136	Epilobium angustifolium L., 1753		x		I	864	26,78	CC	LC					
96208	Epilobium montanum L., 1753		x		I	858	27,29	CC	LC					
97947	Fagus sylvatica L., 1753	x			I	923	21,78	CC	LC					
99334	Galeopsis tetrahit L., 1753		x		I	1062	10,00	CC	LC					
99488	Galium odoratum (L.) Scop., 1771	x			I	427	63,81	C	LC					
99529	Galium saxatile L., 1753		x		I	554	53,05	C	LC					
99582	Galium verum L., 1753			x	I	900	23,73	CC	LC					
99810	Genista sagittalis L., 1753			x	I	651	44,83	C	LC					
99903	Gentiana lutea L., 1753			x	I	290	75,42	AC	LC	03				
100120	Geranium phaeum L., 1753		x		I	272	76,95	AC	LC	03				
100142	Geranium robertianum L., 1753	x	x		I	1121	5,00	CC	LC					
100516	Gnaphalium sylvaticum L., 1753		x		I	433	63,31	C	LC					
100956	Helianthemum nummularium (L.) Mill., 1768		x		I	688	41,69	C	LC					
101300	Heracleum sphondylium L., 1753			x	I	1102	6,61	CC	LC					
102901	Holcus mollis L., 1753		x		I	1054	10,68	CC	LC					
103298	Hypericum maculatum Crantz, 1763			x	I	278	76,44	AC	LC	03				
104517	Knautia arvensis (Briq.) Szabó, 1934			x	I	617	47,71	C	LC	03				
610995	Lactuca muralis (L.) Gaertn., 1791		x		I	750	36,44	CC	LC					
104876	Lamium galeobdolon (L.) L., 1763	x			I	890	24,58	CC	LC					
105214	Lathyrus linifolius (Reichard) Bässler, 1971			x	I	688	41,69	C	LC					
105247	Lathyrus pratensis L., 1753			x	I	1061	10,08	CC	LC					
105817	Leucanthemum vulgare Lam., 1779			x	I	1087	7,88	CC	LC					
106213	Linaria repens (L.) Mill., 1768		x		I	1078	8,64	CC	LC					

Projet de village de yourtes à Prabouré, commune de Saint Anthème (63)
Expertise naturaliste préalable V3 après premier avis de l'Autorité environnementale

Code taxon TAXREF	Nom valide du taxon (TAXREF 14)	Hétraie – Sappinière	Ourlet (lisière)	Prairie de fauche de montagne	Indigénat en Auvergne (statut simplifiés)	Nbre de mailles 5 x 5 km de présence en Auvergne après 1989	Coefficient de rareté en Auvergne après 1989	Classe de rareté en Auvergne après 1989	Liste rouge Auvergne	Intérêt départemental	Endémicité	Citation dans le livre rouge national	Protection réglementaire	Cité comme espèce ZH arrêté 2009
106653	Lotus corniculatus L., 1753			x	I	1134	3,90	CC	LC					
106846	Luzula nivea (Nathh.) DC., 1805	x			I	279	76,36	AC	LC					
108454	Meum athamanticum Jacq., 1776			x	I	286	75,76	AC	LC	03				
108537	Milium effusum L., 1753	x			I	303	74,32	AC	LC					
108698	Moehringia trinervia (L.) Clairv., 1811	x			I	979	17,03	CC	LC					
109366	Nardus stricta L., 1753			x	I	494	58,14	C	LC					
112421	Paris quadrifolia L., 1753	x			I	361	69,41	AC	LC					
113407	Phyteuma spicatum L., 1753		x	x	I	597	49,41	C	LC					
113432	Picea abies (L.) H.Karst., 1881	x			N (Q)	754	-	CC	NA					
113703	Pinus sylvestris L., 1753	x			I	918	22,20	CC	LC					
115470	Potentilla erecta (L.) Rausch., 1797			x	I	840	28,81	CC	LC					
119149	Rubus idaeus L., 1753		x		I	724	38,64	C	LC					
119977	Salix caprea L., 1753		x		I	997	15,51	CC	LC					
120720	Sambucus racemosa L., 1753		x		I	598	49,32	C	LC					
122028	Scrophularia nodosa L., 1753		x		I	1048	11,19	CC	LC					
122675	Senecio ovatus (G.Gaertn., B.Mey. & Scherb.) Willd., 1803	x	x		I	523	55,68	C	LC					
123471	Silene dioica (L.) Clairv., 1811		x		I	867	26,53	CC	LC					
123568	Silene nutans L., 1753		x		I	783	33,64	CC	LC					
123683	Silene vulgaris (Moench) Garcke, 1869			x	I	1005	14,83	CC	LC					
124306	Sorbus aria (L.) Crantz, 1763	x			I	744	36,95	C	LC					
124308	Sorbus aucuparia L., 1753	x			I	717	39,24	C	LC					
124814	Stachys sylvatica L., 1753	x	x		I	952	19,32	CC	LC					
125000	Stellaria graminea L., 1753			x	I	1036	12,20	CC	LC					
125006	Stellaria holostea L., 1753		x	x	I	1119	5,17	CC	LC					
125021	Stellaria nemorum L., 1753	x			I	331	71,95	AC	LC					
127029	Tragopogon pratensis L., 1753			x	I	862	26,95	CC	LC					
127439	Trifolium pratense L., 1753			x	I	1159	1,78	CC	LC					
127660	Trisetum flavescens (L.) P.Beauv., 1812			x	I	929	21,27	CC	LC					
128615	Verbascum nigrum L., 1753			x	I	572	51,53	C	LC					
128832	Veronica chamaedrys L., 1753			x	I	1108	6,10	CC	LC					
128924	Veronica montana L., 1753	x			I	283	76,02	AC	LC					
128938	Veronica officinalis L., 1753		x		I	903	23,47	CC	LC					
129614	Viola lutea Huds., 1762			x	I	275	76,69	AC	LC					

4.1.2. Les habitats

Méthodologie

Une cartographie des habitats naturels a été établie à une échelle adaptée au contexte de la zone d'étude. Elle a été construite à partir de relevés floristiques en utilisant l'échelle d'abondance-dominance de Braun-Blanquet. Les habitats ont été nommés selon une typologie basée sur la typologie européenne EUNIS, en recherchant une correspondance avec la nomenclature CORINE biotope.

Afin de déterminer la présence d'éventuels habitats de zones humides **les listes des habitats (CORINE biotope) et des espèces de zones humides de l'Arrêté de 2008** précisant les critères de définition des zones humides ont été consultées.

Description et enjeu des habitats identifiés

Nous avons identifié les habitats suivants :

– **Prairie mésophile de montagne mésotrophe acidiclone EUNIS : E2.3/ Corine : 38.3/**

Natura 2000 : 6520

Nous sommes passés sur le site après le parcage temporaire d'un troupeau de brebis. La plupart des plantes en fleur avaient été pâturées et il ne restait que des tiges dépourvues d'épis. Il nous a cependant été possible de réaliser un relevé représentatif à partir de la prairie située en contrebas de la zone pâturée.



Aspect de la prairie au niveau de la clôture séparant les zones pâturée/non pâturée

Il s'agit donc d'une prairie mésophile montagnarde assez similaire à la « prairie montagnarde à Violette jaune et Trisetre jaunâtre » *Viola luteae-Trisetum flavescens* Luquet ex B. Foucault 1986, décrite dans le catalogue des végétations agropastorales du Massif central. Ce type de prairie est localisé sur l'ensemble des massifs de l'étage montagnard du massif central, entre 1000 et 1200 m.

Ce cortège est représenté par une association d'espèces prairiales et pelousaires, partageant un ensemble d'espèces en commun avec les prairies et pelouses de l'étage collinéen (voir liste pages précédentes).

Les espèces suivantes sont discriminantes de prairies montagnardes : la Campanule de Scheuchzer *Campanula scheuchzeri*, le Bleuet de montagne *Cyanus montanus*, la Gentiane jaune *Gentiana lutea*, le Fenouil des Alpes *Meum athamanticum* et la Violette jaune *Viola lutea*.

L'ensemble est traditionnellement fauché et/ou mis en pâture avec une charge d'animaux réduite et une fertilisation modérée.

Malgré le pâturage du site, on peut considérer que la typicité et l'état de conservation de la prairie sont bon, en prenant pour référence les zones non pâturées et l'état avant pâture (photos prises lors de la prospection faune, le 7 juin 2022).

D'après le « Catalogue des végétations agropastorales du Massif-Central », CBNMC 2022, ce type de prairie est assez rare (AR) et en régression à l'échelle du Massif central. La cotation proposée pour le *Viola luteae-Trisetum flavescens* est « Vulnérable » (VU).

Cependant, ce type de prairie présente un véritable enjeu lorsqu'elle forme de grands ensembles, ici dans le contexte d'une zone réduite, enclavée et perturbée, l'enjeu est moindre. De plus, ce type de milieu est bien représenté localement. L'enjeu est donc modéré.

– **Hêtraie - Sapinière acidiline montagnarde EUNIS : G1.644/ Corine : 41.144/ Natura 2000 : 9130**

Le boisement présente de larges trouées dans la strate arborée issues d'une exploitation passée du Hêtre et de certains aménagements de l'ancien centre de loisirs. En effet le taux de recouvrement pour cette strate varie de 50 à 75% de la surface totale avec une dominance du Sapin pectiné *Abies alba*. Ces trouées lumineuses provoquent un apport d'espèces d'ourlet ou de clairière au détriment du cortège de sous bois ; avec des espèces comme la Digitale pourpre *Digitalis purpurea*, la Doronique d'Autriche *Doronicum austriacum*, le Calamenthe à grandes fleurs *Clinopodium grandiflorum*, une espèce assez rare en Auvergne. Mais le cortège de sous-bois est déstructuré, avec les espèces suivantes : Aspérule odorante *Galium odoratum*, Lamier jaune *Lamium galeobdolon* et Moheringia *trinervia*.

Dans la partie boisée située au-delà de la zone d'étude, qui n'a pas été amputée des Hêtres, l'Aspérule tapisse largement le sol avec des espèces comme le Mouron des bois *Stellaria nemorum*, le Millet des bois *Millium effusum* et l'Actée en épis *Actaea spicata*.

Ces cortèges sont typiques de la Hêtraie-sapinière mésophile de l'*Asperulo-Fagetum*. Il s'agit d'un habitat d'intérêt communautaire (9130), mais étant donné son état de conservation défavorable dans l'emprise du projet, l'enjeu est faible. **On veillera cependant à ne pas impacter les stations de Calamenthe à grandes fleurs, assez rare et remarquable dans le Puy-de-Dôme.**



Aspect du boisement dans la zone d'étude



Aspérules et Actée en épis

– **Prairie ponctuée d'arbres EUNIS : G5.1/ CORINE : 84.1**

Il s'agit d'arbres plus ou moins regroupés, au niveau de la prairie. La végétation herbacée qui évolue dans ce type de contexte est généralement appauvrie par rapport à la prairie type. L'enjeu associé à cette végétation est faible.



Bosquet ponctuant la prairie



Cheminement

– **Cheminements et talus sans végétation EUNIS : J4**

On distingue un chemin plus ou moins artificialisé et sans végétation spécifique qui traverse la prairie (piste de ski de fonds ?).

Un talus fraîchement aménagé est adossé en contrebas du site (piste forestière récente). Il ne comporte pas de végétation spécifique.

Les niveaux d'enjeu en terme d'habitats naturels sont au maximum modérés pour la prairie mésophile montagnarde, diversifiée et en bon état de conservation. Celle-ci est référencée comme habitat d'intérêt communautaire, Vulnérable en Auvergne mais sa faible superficie et sa position enclavée en limitent l'intérêt. Le boisement, une Hêtraie-Sapinière mésophile montagnarde correspond à l'habitat d'intérêt communautaire Hêtraie de l'Asperulo-Fagetum 9130 dont l'état de conservation au droit de la zone d'étude est défavorable, malgré la présence d'une espèce assez rare la Calament à grande fleur *Clinopodium grandiflorum*.



Digitale pourpre Digitalis purpurea



Doronique Doronicum austriacum



Gentiane jaune Gentiana lutea



Mouron des bois Stellaria nemorum

Pré-diagnostic faune / flore - Projet de village de yourtes à Prabouré - Saint-Anthème (63)

DELIMITATION DES HABITATS ET ESPECES REMARQUABLES



4.1.3. Vérification de l'absence de zone humide

Les habitats naturels et la flore observés en juin 2022 sont des habitats non humides au sens des arrêtés réglementaires.

Aucune espèce de zone humide au sens réglementaire n'a été identifiée.

Le projet n'impactera pas de zone humide au sens réglementaire.

4.2. Faune

4.2.1. Analyse documentaire

L'analyse documentaire a été menée sur l'aire d'étude élargie (pour les sites naturels répertoriés) et à l'échelle de la commune (pour les espèces recensées).

Les données bibliographiques présentées sont pour l'essentiel issues de la compilation de données disponibles pour la commune de Saint Anthème **sur le site Internet de l'INPN – Museum d'Histoire Naturelle**, aujourd'hui géré par l'Office Français de la Biodiversité, qui rassemble l'ensemble des données publiées par de nombreux partenaires, dont la LPO, l'ONCFS, la SFEPM, la société herpétologique de France, etc.

Les données mises à disposition sur le site www.faune-auvergne.org, géré par la LPO ont également été utilisées.

Elles ont été complétées par des données issues des fiches descriptives ZNIEFF et des FSD Natura 2000 disponibles sur la commune de Saint Anthème, et ponctuellement par la consultation d'atlas de répartition (Atlas des reptiles d'Auvergne, Atlas des oiseaux d'Auvergne...).

AVERTISSEMENT : Ces listes bibliographiques parfois anciennes doivent être prises comme des alertes, sur la présence possible des espèces citées sur le périmètre. Elles doivent être replacées dans le contexte des habitats naturels réellement présents dans les emprises du projet, recensés lors d'une première reconnaissance écologique détaillée. Éclairées par cette expertise de terrain, elles restent importantes pour évaluer les enjeux naturalistes dans un dossier de « cas par cas » et une demande de cadrage. Elles permettent de cibler les observations de terrain sur les espèces patrimoniales signalées.

Le niveau de connaissance de la faune sur le secteur est assez bon pour les vertébrés, à l'exception des chiroptères. Il est plus contrasté pour les invertébrés mais les papillons de jour et les libellules, qui concentrent le plus d'espèces protégées ou à enjeu, sont assez bien connus.

4.2.2. Avifaune

Données documentaires sur le périmètre.

132 espèces d'oiseaux sont citées sur l'aire d'étude rapprochée, **dont 102 sont potentiellement nicheuses** sur ce territoire.

Les autres espèces peuvent être hivernantes (par ex. Grive mauvis, Pinson du nord), de passage régulier (par ex. Goéland leucopnée, Gobemouche noir), ou occasionnel (par ex. Busard pâle).

38 des espèces citées sont susceptibles d'utiliser le site, 4 d'entre elles sont d'intérêt communautaire (Directive « Oiseaux »).

Les données des zones Natura 2000 et les ZNIEFF ajoutent quelques autres espèces très patrimoniales, mais très peu susceptibles de fréquenter le site, à l'exception de la **Chevêchette d'Europe**, espèce citée sur la zone NATURA 2000 des Monts du Forez et potentielle sur la zone d'étude.

Du fait du nombre d'espèces observées, la connaissance des oiseaux est satisfaisante sur ce territoire.

Les espèces potentiellement nicheuses sur le site et connues sur la commune appartiennent essentiellement au cortège des oiseaux des milieux forestier de montagne. Plusieurs espèces à enjeux pouvant être présentes sur le site du projet ressortent : **Bouvreuil pivoine, Merle à plastron, Venturon montagnard.**

Une espèce particulièrement remarquable, la Mésange alpestre (sous-espèce de la Mésange boréale) est connue sur Prabouré, et bénéficie de mesures de gestion des boisements dans les zones où elle a été contactées, à quelques centaines de mètres de la zone d'étude (comm. Pers. Antoine Guignand).

Le cortège des espèces bocagères est également bien représenté, avec quelques espèces à enjeu citées : **Alouette lulu, Bruant jaune, Pie-grièche écorcheur, Serin cini, Linotte mélodieuse...**

Quelques rapaces patrimoniaux sont également cités : **Busard cendré, Milan royal.** Ceux-ci peuvent utiliser le site en chasse, mais sont très peu susceptibles d'y nicher.

OISEAUX : STATUTS DE PROTECTION ET DE CONSERVATION DES PRINCIPALES ESPECES A ENJEUX POTENTIELLES d'APRES LA BIBLIOGRAPHIE							
NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	Protection Internationale			Protection France	LISTES ROUGES	
		DIR OISEAUX	BERNE	BONN		NATIONALE	AUVERGNE
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	OI	B3		Art 3	LC	NT
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine		B3		Art 3	VU	NT
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune		B2		Art 3	VU	VU
<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	OI	B2	b2	Art 3	NT	VU
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant		B2		Art 3	VU	NT
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins		B2		Art 3	NT	VU
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris		B2	b2	Art 3	NT	VU
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse		B2		Art 3	VU	NT
<i>Turdus torquatus</i>	Merle à plastron		B2		Art 3	LC	VU
<i>Poecile montanus</i>	Mésange boréale		B2		Art 3	VU	EN
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	OI	B2	b2	Art 3	VU	VU
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette		B2		Art 3	VU	LC
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	OI	B2		Art 3	NT	LC
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini		B2		Art 3	VU	VU
<i>Carduelis spinus</i>	Tarin des aulnes		B2		Art 3	LC	EN
<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux		B2		Art 3	NT	NT

Observations sur le site.

25 espèces d'oiseaux, dont 21 protégées ont été observées lors des prospections effectuées le 07 juin 2022.

La plupart sont communes et appartiennent au cortège forestier : Fauvette à tête noire, Rougegorge familier, Pinson des arbres, Pouillot véloce, Troglodyte mignon, Mésange noire... La plupart de ces espèces sont susceptibles de nicher sur la zone d'étude, en lisière ou au niveau des quelques arbres encore présents. Quelques individus ont eu en outre des comportements suggérant une **nidification sur la parcelle ou dans ses environs immédiats**.

Ainsi le Rougequeue à front blanc est nicheur, soit dans les arbres encore présents sur la parcelle, soit dans la ruine jouxtant le site. La Mésange noire a été observée nourrissant sa nichée dans les hêtres, le Troglodyte mignon, le Pipit des arbres chanteurs au centre de la parcelle y sont vraisemblablement nicheurs.

Pour les autres espèces, bien que la nidification soit théoriquement possible sur la parcelle, les observations ne permettent pas de l'affirmer. Quelques espèces entendues dans le lointain ont été considérées comme non nicheuses mais sont susceptibles d'utiliser le site pour leur prospections alimentaires (Coucou gris, Pic noir, Bec-croisé des sapins...).

Les espèces des milieux ouverts et bocagers contactées sur la zone d'étude présentent plus de patrimonialité : l'**Alouette lulu** (espèce de l'annexe I de la Directive oiseaux), le **Bruant jaune**, le **Chardonneret élégant** et le **Serin cini** (espèces « vulnérables » sur les listes rouges nationale et/ou régionale). Ces quatre espèces sont cantonnées sur le site et ses abords proches avec **un couple pour chacune** d'entre elles.

Un seul rapace, l'Épervier d'Europe, a été observé brièvement en chasse sur la zone.

La zone d'étude et ses abords sont enfin favorables pour une espèce de rapace nocturne patrimoniale, la Chevêchette d'Europe. Antoine Guignard (stagiaire PNR LF) a eu plusieurs fois l'occasion de rechercher cette chouette en soirée sur le site même, et n'a jamais pu la contacter. Elle est donc très probablement absente.

OISEAUX OBSERVES : STATUTS DE PROTECTION ET DE CONSERVATION							
NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	Protection Internationale			Protection France	LISTES ROUGES	
		DIR OISEAU X	BERNE	BONN		NATIONALE	AUVERGNE
espèces susceptible de nicher sur le site ou à proximité immédiate							
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	OI	B3		Art 3	LC	NT
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune		B2		Art 3	VU	VU
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant		B2		Art 3	VU	NT
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire		B2		Art 3	LC	LC
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins		B2		Art 3	LC	LC
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	OII/B	B3			LC	LC
<i>Periparus ater</i>	Mésange noire		B2		Art 3	LC	LC
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche		B2		Art 3	LC	LC
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	OII/A				LC	LC
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres		B3		Art 3	LC	LC
<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres				Art 3	LC	LC
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce		B2		Art 3	LC	LC
<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé		B2		Art 3	NT	NT
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier		B2		Art 3	LC	LC
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc		B2		Art 3	LC	LC
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir		B2		Art 3	LC	LC
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini		B2		Art 3	VU	VU
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot		B2		Art 3	LC	LC
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	OII/B	B3			LC	LC
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon		B2		Art 3	LC	LC
Autres espèces contactées, non nicheuses sur le site							
<i>Loxia curvirostra</i>	Bec-croisé des sapins		B2		Art 3	LC	LC
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris		B3		Art 3	LC	NT
<i>Accipiter nisus</i>	Épervier d'Europe		B2	b2	Art 3	LC	LC
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	OII/B	B3			LC	LC
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	OI	B2		Art 3	LC	LC

La conservation de zones en prairie, et le maintien de quelques vieux arbres dans ce contexte de lisières de montagne pourrait s'avérer suffisant pour maintenir les espèces bocagères à enjeu observées.

Le maintien en milieu ouvert de la parcelle de résineux récemment exploitée à l'est du site serait un plus.

4.2.3. Mammifères

Données documentaires sur le périmètre

24 espèces seulement de mammifères terrestres sont citées (aucune chauve-souris) dans les bases de données disponibles pour la commune de Saint-Anthème. Les données ZNIEFF et NATURA 2000 y ajoutent 6 espèces de chiroptères.

La connaissance des mammifères est donc assez bonne sur la commune étudiée hormis pour les chiroptères pour lesquels les connaissances restent lacunaires.

Parmi les espèces à enjeu connues sur le secteur, certaines pourraient fréquenter le site. Outre les six espèces de chiroptères, on citera notamment le Hérisson d'Europe et l'Écureuil roux, deux espèces protégées quoique répandues. On peut noter d'autre part le Cerf élaphe, peu fréquent dans la Monts du Forez, accompagné ici de deux autres espèces gibier localement peu répandues : le Mouflon d'Arménie et le Daim européen tout deux introduits à des fins cynégétiques.

Les six espèces de chiroptères (et vraisemblablement d'autres, non citées) sont susceptibles de gîter dans d'éventuelles cavités des arbres de la parcelle ou des boisements riverains, ainsi que dans le bâtiment désaffecté attenant.

Le Hérisson est potentiel dans la prairie et aux abords du bâtiment, tandis que l'Écureuil fréquente probablement les arbres sur la parcelle, mais sans s'y reproduire (arbres trop isolés).

La grande faune (cerf...) est susceptible d'être de passage sur la parcelle, et ponctuellement de s'y nourrir.

MAMMIFERES: STATUTS DE PROTECTION ET DE CONSERVATION DES PRINCIPALES ESPECES A ENJEUX POTENTIELLES D'APRES LA BIBLIOGRAPHIE

NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	Protection Internationale			Protection France	LISTES ROUGES	
		DIR HABIT ATS	BERNE	BONN		NATIONALE	AUVERGNE
<i>Cervus elaphus</i>	Cerf élaphe		B3			LC	LC
<i>Dama dama</i>	Daim européen		B3			NA	
<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux		B3		Art.2	LC	LC
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe		B3		Art.2	LC	LC
<i>Ovis gmelinii</i>	Mouflon d'Arménie	II	B3			VU	
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	II,IV	B2	b2	Art.2	LC	VU
<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	II,IV	B2	b2	Art.2	NT	EN
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	IV	B2	b2	Art.2	LC	LC
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	IV	B2	b2	Art.2	LC	LC
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	IV	B2	b2	Art.2	LC	LC

Observations sur le site.

Peu d'observations concernant les mammifères ont été faites sur le site lors de l'expertise de juin 2022.

Des traces de Chevreuil, de Blaireau et de Sanglier ont cependant été relevées. Ces trois espèces sont communes et répandues, et non protégées. Un terrier de blaireau est connu juste à l'aval de la parcelle (Antoine Guignand comm. Pers.).

Les chiroptères n'ont pas été inventoriés, mais les cavités arboricoles ont été recherchées. Aucune cavité n'a été observée dans les arbres dispersés sur la parcelle. Toutefois, quelques vieux hêtres pourraient receler des cavités en hauteur, non détectables.

Le bâtiment en ruine qui jouxte le site offre par contre de nombreuses possibilités de gîtes pour les chiroptères.

MAMMIFERES OBSERVES: STATUTS DE PROTECTION ET DE CONSERVATION							
NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	Protection Internationale			Protection France	LISTES ROUGES	
		DIR HABITATS	BERNE	BONN		NATIONALE	AUVERGNE
<i>Meles meles</i>	Blaireau européen		B3			LC	LC
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil européen		B3			LC	LC
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier					LC	LC

Du fait de la fréquentation et de l'usage touristique prévu, le site sera moins favorable aux grands mammifères terrestres, même si ceux-ci seront toujours susceptibles de le fréquenter, au moins hors saison. Le maintien des arbres encore sur pied sera favorable à l'Écureuil (potentiel) et les aménagements prévus restent compatibles avec la présence du Hérisson (potentiel).

4.2.4. Amphibiens et reptiles

Données documentaires sur le périmètre

6 espèces d'amphibiens et 8 espèces de reptiles sont citées dans les bases de données disponibles pour la commune de Saint-Anthème. Les fiches des ZNIEFF 1 et sites NATURA 2000 n'apportent pas d'espèces supplémentaires.

Les espèces potentielles étant assez peu nombreuses à cette altitude, on peut considérer la connaissance de ces deux groupes assez satisfaisante.

Aucune mare, aucun cours d'eau n'étant présents sur le site, les amphibiens ne sont pas susceptibles de s'y reproduire. Leur présence en phase terrestre reste possible mais assez peu potentielle. Le bâtiment en ruine pourrait toutefois accueillir le Crapaud commun.

Au contraire, les 6 espèces de reptiles citées localement sont susceptibles d'être présentes.

REPTILES : STATUTS DE PROTECTION ET DE CONSERVATION DES PRINCIPALES ESPECES POTENTIELLES A ENJEU D'APRES LA BIBLIOGRAPHIE							
NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	Protection Internationale			Prot. France	Listes rouges	
		DIR HABIT ATS	BERNE	BONN		Nationale	AUVERGNE
Reptiles							
<i>Coronella austriaca</i>	Coronelle lisse	IV	B2		Art.2	LC	
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	IV	B2		Art.2	LC	
<i>Lacerta agilis</i>	Lézard des souches	IV	B2		Art.2	NT	
<i>Zootoca vivipara</i>	Lézard vivipare		B3		Art.3	LC	
<i>Anguis fragilis</i>	Orvet fragile, Orvet		B3		Art.3	LC	
<i>Vipera berus</i>	Vipère péliade		B3		Art.2	VU	DE
Amphibiens							
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun		B3		Art.3	LC	LC

Observations sur le site

1 seule espèce de reptile a été contactée sur le site. Il s'agit du **Lézard des murailles**, protégé avec son habitat.

L'espèce est très commune et répandue et ne présente donc pas d'enjeu de conservation particulier sur ce site.

Les autres espèces restent toutefois potentielles, même si le Lézard vivipare et la Vipère péliade, du fait du caractère enclavé en milieu forestier de la parcelle restent peu probables sur le site.

En l'absence d'habitat aquatique ou humide, le site est très **peu favorable aux amphibiens**.

Les aménagements légers prévus sont compatibles avec la présence de reptiles, et peuvent éventuellement être positifs pour ce groupe (création de micro-milieus ouverts en bordure de chemin, de cachettes...)

4.2.5. Autres faunes

Odonates

Données documentaires sur le périmètre.

15 espèces d'Odonates (libellules) sont citées dans les bases de données disponibles sur la zone d'étude rapprochée. Le niveau de connaissance peut-être considéré comme satisfaisant pour ce groupe.

Plusieurs espèces de la bibliographie sont peu communes et localisées sur les milieux tourbeux d'altitude (Leucorrhine douteuse, Cordulie arctique...), 6 espèces sont considérées comme quasi menacées sur la liste rouge nationale (Aeschna des joncs, Leste fiancé, Leucorrhine douteuse, Cordulie arctique, Sympétrum jaune d'or, Sympétrul vulgaire). Aucune espèce protégée n'est citée.

Du fait de l'absence de milieu aquatique ou humide, (fossé, mare, tourbière etc.), le site n'est pas favorable à la reproduction des odonates. La fréquentation du site par ce groupe est donc très réduite, limitée au plus à quelques individus en divagation, appartenant à des espèces s'éloignant facilement des points d'eau.

Observations sur le site

Un seul individu a été observé, de l'espèce commune et non protégée Gomphe joli, peut être lié à la source au dessus de la route à quelques mètres de l'emprise, seul site à proximité ou il est susceptible de se reproduire.

Deux espèces à large rayon d'action, le Sympétrum jaune d'or et le Sympétrum vulgaire restent potentiels, sans toutefois qu'ils puissent se reproduire sur le site.

ODONATES: STATUTS DE PROTECTION ET DE CONSERVATION DES ESPECES OBSERVEES ET POTENTIELLES A ENJEU							
NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	Protection Internationale			Prot. France	Listes rouges	
		Dir habitats	Berne	Bonn		Nationale	Auvergne
espèces observées en divagation							
<i>Gomphus pulchellus</i>	Gomphe joli					LC	LC
Espèces potentielles en divagation							
<i>Sympetrum flaveolum</i>	Sympétrum jaune d'or					NT	NT
<i>Sympetrum vulgatum</i>	Sympétrum vulgaire					NT	LC

Lépidoptères

Données documentaires sur le périmètre.

63 espèces de Lépidoptères dont 58 Rhopalocères (Papillons de jour) et 5 hétérocères (papillons de nuit et zygènes) sont citées dans les bases de données communales. Le niveau de connaissance peut être considéré comme bon pour les rhopalocères, mais très faible pour les hétérocères. **Parmi les espèces citées, 9 ont un statut de conservation défavorable à l'échelle nationale et/ou régionale, et 3 sont protégées.** Sont par exemple cités le Morio et le Grand Sylvain, en danger en Auvergne, ainsi que le Nacré de la Cagneberge, protégé en France et en Danger Critique d'Extinction en Auvergne. L'enjeu de conservation pour ce groupe est donc très fort à l'échelle communale.

Les données ZNIEFF et NATURA 2000 n'ajoutent pas d'espèces mais confirment cet enjeu.

LEPIDOPTERES: STATUTS DE PROTECTION ET DE CONSERVATION DES PRINCIPALES ESPECES A ENJEUX POTENTIELLES D'APRES LA BIBLIOGRAPHIE							
NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	Protection Internationale			Prot. France	Listes rouges	
		Dir habts	Berne	Bonn		Nationale	Auvergne
<i>Argynnis niobe</i>	Chiffre					NT	LC
<i>Lycaena helle</i>	Cuivré de la bistorte	II – IV			Art. 2	NT	LC
<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise	II	B2		Art. 3	LC	NT
<i>Limnitis populi</i>	Grand Sylvain					NT	EN
<i>Carcharodus floccifer</i>	Hespérie du Marrube					LC	VU
<i>Nymphalis antiopa</i>	Morio					LC	EN
<i>Boloria aquilonaris</i>	Nacré de la canneberge				Art. 3	NT	CR
<i>Boloria selene</i>	Petit collier argenté					NT	LC
<i>Coenonympha gardetta lecerfi</i>	Satyrion Forezien					VU	LC

Parmi les espèces à plus forts enjeux, 4 espèces restent potentielles sur le site : **le Chiffre, le Damier de la Succise, l'Hespérie du Marrube et le Petit collier argenté**. Les autres espèces à enjeu sont soit forestières (Morio Grand Sylvain), soit liées aux tourbières et zones humides (Nacré de la Canneberge, Cuivré de la Bistorte), ou localisées sur les zones sommitales (Satyrion forézien).

Observations sur le site

Le 07 juin 2022, **28 espèces de lépidoptères**, 16 Rhopalocères et 12 hétérocères ont été identifiés. Il s'agit d'espèces communes et répandues en France et en Auvergne. Le Petit Collier argenté est considéré comme quasi menacé en France, mais ne semble pas menacé et garde des populations stables en Auvergne.

Cette dernière espèce est la seule des espèces à enjeux citées localement à avoir été observée sur l'aire d'étude immédiate. Les autres espèces restent toutefois potentielles sur le site, même si son attractivité est limitée du fait de sa situation enclavée au sein d'un vaste boisement.



Moiré de la fétuque, Prabouré, juin 2022

LEPIDOPTERES OBSERVES: STATUTS DE PROTECTION ET DE CONSERVATION							
NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	Protection Internationale			Prot. France	Listes rouges	
		Dir hbts	Berne	Bonn		Nationale	Auvergne
Rhopalocères							
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré de la Bugrane					LC	LC
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron					LC	LC
<i>Aricia agestis</i>	Collier-de-coraïl					LC	LC
<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun					LC	LC
<i>Lycaena hippothoe</i>	Cuivré écarlate					LC	LC
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-Deuil					LC	LC
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun					LC	LC
<i>Aporia crataegi</i>	Gazé					LC	LC
<i>Thymelicus lineola</i>	Hespérie du dactyle					LC	LC
<i>Lasiommata megera</i>	Mégère					LC	LC
<i>Melitaea parthenoides</i>	Mélitée des scabieuses					LC	LC
<i>Erebia meolans</i>	Moiré des fétuques					LC	LC
<i>Boloria selene</i>	Petit collier argenté					NT	LC
<i>Issoria lathonia</i>	Petit nacré					LC	LC
<i>Aglais urticae</i>	Petite tortue					LC	LC
<i>Ochlodes sylvanus</i>	Sylvaine					LC	LC
Hétérocères							
<i>Idaea macilentaria</i>	Acidalie maigre						
<i>Chrysoteuchia culmella</i>	Crambus des jardins						
<i>Euclidia glyphica</i>	Doublure jaune						
<i>Chiasma clatrata</i>	Géomètre à barreaux						
<i>Autographa gamma</i>	Lambda						
<i>Euclidia mi</i>	Mi						
<i>Macroglossum stellatarum</i>	Moro Sphinx						
<i>Cerapteryx graminis</i>	Noctuelle du Gramen						
<i>Odesia atrata</i>	Ramoneur						
<i>Mesotype didymata</i>	Eubolie Apre						
<i>Rheumaptera hastata</i>	Mélanippe hastée						
<i>Scotopteryx luridata</i>	Ortholite plombée						

Orthoptères

Données documentaires sur le périmètre.

27 espèces d'orthoptères sont citées sur la commune dont 3 avec un statut de conservation défavorable en Auvergne : la Decticelle des bruyères (Quasi Menacée), la Miramelle alpestre et le Sténobothre bourdonneur (Vulnérables).

Ces espèces ne sont pas protégées.

Observations sur le site

4 espèces ont été observées sur le site, toutes déjà connues sur la commune de Saint-Anthème, (dont une des trois espèces en mauvais état de conservation, la Decticelle des bruyères). Les deux autres espèces citées à enjeux n'ont pas été retrouvées mais restent potentielles

ORTHOPTERES: STATUTS DE PROTECTION ET DE CONSERVATION DES ESPECES OBSERVEES ET POTENTIELLES A ENJEU

NOM LATIN	NOM VERNACULAIRE	Protection Internationale			Protection France	Listes rouges	
		Dir habitats	Berne	Bonn		LR EU28	Auvergne
Espèces observées							
Metrioptera brachyptera	Decticelle des bruyères					LC	NT
Omocestus viridulus	Criquet smaragdin					LC	LC
Polysarcus denticauda	Barbitiste ventru					LC	LC
Roeseliana roeselii	Decticelle bariolée					LC	LC
Espèces potentielle à enjeu							
Miramella alpina	Miramelle alpestre					LC	VU
Stenobothrus nigromaculatus	Sténobothre bourdonneur					LC	VU

Les aménagements, en maintenant en place et en entretenant pour sa fonction paysagère la plus grande partie de la prairie actuelle restent compatibles avec l'accueil des espèces de papillons et d'orthoptères à enjeu potentiellement présents sur le site.

Les odonates ne trouvent pas sur ce site de milieu favorable à leur reproduction.

4.2.6. Fonctionnalités du site pour la faune

Les quelques grands arbres présents sur la parcelle forment une lisière et un bosquet isolé attractifs pour les oiseaux, qui peuvent l'utiliser en nidification, avec des espèces communes comme le Rougequeue à front blanc ou la Mésange noire, mais aussi quelques espèces à enjeu : Serin cini, Bruant jaune et Chardonneret élégant.

D'autre part la prairie offre des habitats de reproduction et d'alimentation pour les insectes et l'Alouette lulu. De par son caractère montagnard, cette prairie est susceptible d'héberger certains des papillons à enjeux connus sur la commune comme le Chiffre ou le Damier de la succise (protégé).

Toutefois, enclavé dans un vaste boisement, l'attractivité du site reste limitée.

Pré-diagnostic faune / flore - Projet de village de yourtes à Prabouré - Saint-Anthème (63)

FAUNE REMARQUABLE



4.3. Conclusions

4.3.1. Enjeux

Le niveau d'enjeu naturaliste observé sur le site est **globalement modéré**, ponctuellement plus important avec :

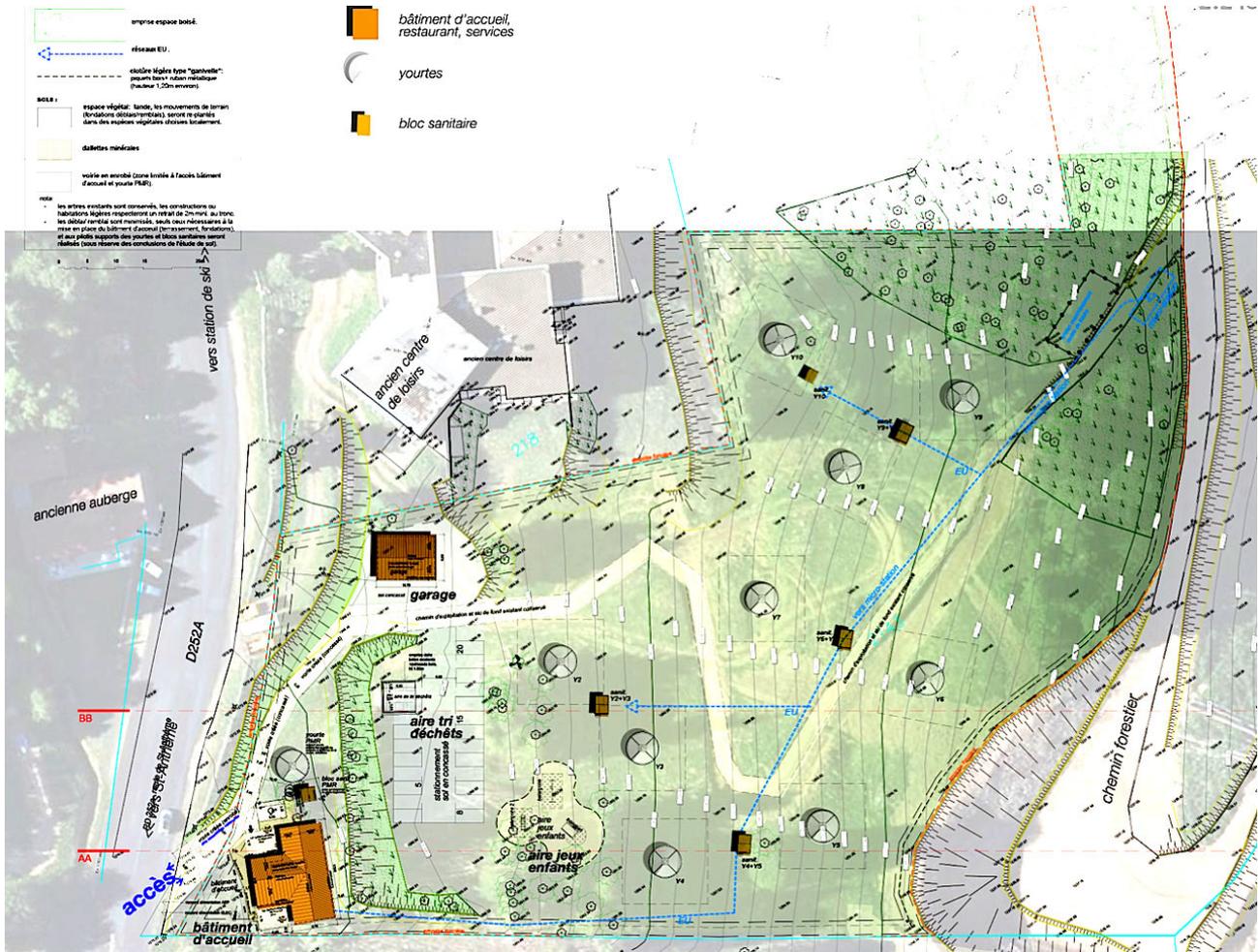
- **Un enjeu espaces naturels répertoriés limité**, une ZNIEFF 1 empiétant sur environ 2000 mètres carrés boisés au Nord de la parcelle (représentant une part infime de cette ZNIEFF) Des sites Natura 2000 (directive habitats) sont également proches du site, mais sans lien fonctionnel significatif avec lui.
- un **faible enjeu flore** (aucune plante protégée ou invasive observée), une plante assez patrimoniale le Calament à grandes fleurs situé dans le boisement précédent
- un **enjeu habitats naturels modéré**, en raison de la présence d'une prairie mésophile montagnarde, diversifiée et en assez bon état de conservation.

La prairie a cependant été morcelée et dégradée notamment à la suite des travaux de création de la piste forestière en 2018 (cf chapitre suivant)

- un **enjeu faune modéré**, principalement associé à la présence d'oiseaux nicheurs patrimoniaux du cortège du bocage, ainsi qu'à la présence potentielle ou avérée de papillons de jour de moyenne montagne, pouvant présenter un enjeu de conservation.

4.3.2. Impacts prévisibles

Emprises et artificialisation des sols



Plan implantation du projet (C. Jeria Caceres architecte)

Le projet de village de 10 yourtes, accompagnées des équipements annexes (accueil, voies d'accès, parkings...), **très respectueux du site et de sa végétation**, se traduira par la **destruction et la perte minimale d'habitats naturels** : **les surfaces sont très modestes**, mais une partie de la prairie mésophile de montagne sera affectée, voire détruite, sans remise en cause de la fonctionnalité des surfaces restantes pour la flore et les insectes au moins.

Avis de l'Autorité environnementale : quelques quantitatifs cités dans l'avis de l'AE sont approximatifs et exagérés, il importe de préciser :

- Le bâtiment d'accueil prévu occupe une surface de **150 m²** (et non 202)
- Le garage technique occupe une surface de **75 m²** (et non 88,8)

Ces deux bâtiments sont par ailleurs implantés en bord de route, sur des sols déjà en majorité anthropisés.

- l'aire de tri sélectif de 29,7 m² est réalisée **sur une dalle béton existante** de cette surface de 29,7 m²

Avis de l'Autorité environnementale : « Considérant en matière d'artificialisation et de consommation de l'espace, qu'il est nécessaire d'étudier les solutions alternatives en termes d'implantation et de dimensionnement des bâtiments projetés, notamment au regard de l'existence de bâtiments vacants localisés à proximité immédiate ».

Le requérant a justement très longuement analysé pendant plusieurs mois la possibilité d'utilisation des bâtiments existants en question, propriétés des collectivités.

- Pour le grand bâtiment (1500 m² sur plusieurs niveaux) de l'ancien centre de vacances construit dans les années 1970 et jouxtant le projet, aujourd'hui désaffecté notamment en raison de l'**importante présence d'amiante**, le coût du désamiantage a été un obstacle majeur, et la réhabilitation a été évaluée à 2 500 000 € qu'il aurait été strictement impossible de rentabiliser. **La collectivité elle-même a renoncé à le réhabiliter, et sa démolition est aujourd'hui programmée.**

- l'ancienne auberge de l'autre côté de la voie, et ses dépendances (500 m² environ), propriété de la commune et à l'abandon depuis quelques années, a fait l'objet d'une étude détaillée, commençant par un état des lieux poussé. Le projet établi par l'architecte, et le prix de vente exigé par la commune, avoisinaient 1 000 000 €, montant également **rédhibitoire**. Il est probable que ces vieux bâtiments qui se dégradent très vite deviendront rapidement un point noir paysager, faute de vision communale.

Le projet de village de yourtes est très peu consommateur d'espace, et n'artificialiserait que quelques dizaines de mètres carrés supplémentaires, de façon discrète et intégrée dans le relief et la végétation, dans un voisinage beaucoup moins respectueux du contexte.

Incidence locale sur les habitats de la parcelle

Avis de l'Autorité environnementale : « Considérant en matière de préservation des milieux, que le pré-diagnostic naturaliste réalisé indique la présence d'espèces protégées et de deux habitats d'intérêts communautaires, que les enjeux relatifs nécessitent d'être mieux appréhendés et qu'il est nécessaire d'approfondir la définition des mesures d'évitement et de réduction adaptées ;

Les deux habitats d'intérêt communautaire évoqués présents sur la **parcelle**, la Prairie de fauche mésophile de montagne habitat 6520 et la Hêtraie - Sapinière acidocline montagnarde habitat 9130, **sont d'intérêt communautaire non prioritaire et ici situés hors site Natura 2000.**

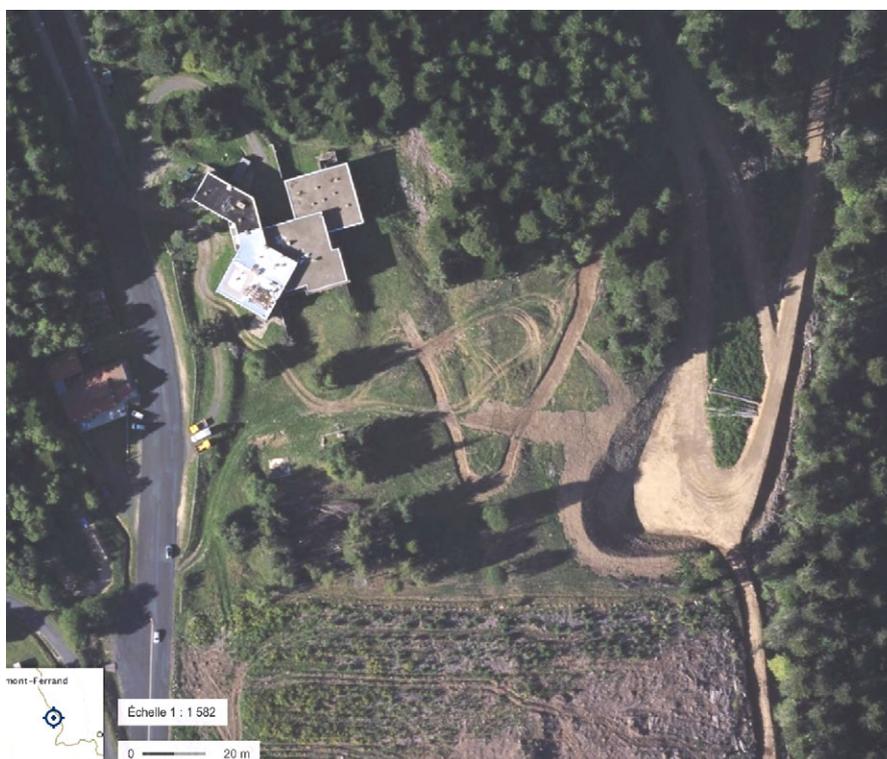
Ce sont des habitats relativement banals du massif central. **Sur la parcelle du projet, ils sont en outre passablement dégradés** (anthropisés) par la proximité d'aménagements anciens (route d'accès touristique avec **stationnement**, centre de vacances dont les travaux ont largement débordé – **remblais, accès**), ou récents (**piste forestière avec passage d'engins à travers la parcelle**), l'existence hivernale d'un tracé de piste de ski à travers la parcelle, etc.

Les stigmates de ces différentes activités marquent rudement les habitats en question sur la parcelle projet (voir photos ci-après).

Ces deux photos aériennes illustrent les **nombreuses dégradations anthropiques** de la parcelle sur laquelle M. Cormier souhaite installer ses yourtes :



2009 : le centre de vacances est encore en activité, parking et accès routier en bord de voie, talus dégradés et piétinement côté ZNIEFF, zone terrassée et dalle de béton entre les arbres au Sud (dalle utilisée par le projet pour la plateforme déchetterie)



2019 : les travaux de création de la piste ONF à l'Est se sont accompagnés d'une forte dégradation de l'ensemble de la parcelle défoncée par le trafic anarchique d'engins de terrassement, et la création d'une piste d'accès chantier

La pelouse, dont l'intérêt écologique était déjà diminué par son enclavement dans les plantations de résineux a été objectivement réduite à l'état de lambeaux par ces derniers travaux forestiers conduits par l'ONF (photo aérienne 2019 page précédente et ci-dessous)



Photos in situ, 2022





La pelouse parcourue par les accès au chantier forestier, juin 2022



Petit secteur dans la ZNIEFF1 dégradée, au pied du bâtiment de l'ancien centre de loisirs.

Objectivement, les habitats naturels du site, bien que rattachés à des habitats d'intérêt communautaire, présentent en l'état peu d'intérêt en eux-mêmes du fait de leur morcellement et de leurs dégradations anthropiques.

La gestion des espaces verts largement préservés envisagée dans le projet (cf chapitre suivant) pourrait leur rendre un certain intérêt, notamment vis à vis de la faune (insectes) et de la flore



Optimisation des surfaces dégradées : Dalle béton existante reprise pour y implanter les conteneurs du tri sélectif (en arrière, aire anciennement terrassée cf photo aérienne 2009), encore minérale en 2022 valorisée en aire de parking résidents et visiteurs cf plan projet.

Incidence sur la flore et la faune

Avis de l'Autorité environnementale : « Considérant en matière de préservation des milieux, que le pré-diagnostic naturaliste réalisé indique la présence d'espèces protégées et de deux habitats d'intérêts communautaires, que les enjeux relatifs nécessitent d'être mieux appréhendés et qu'il est nécessaire d'approfondir la définition des mesures d'évitement et de réduction adaptées ;

Le prédiagnostic naturaliste **n'a trouvé aucune espèce végétale protégée sur la parcelle du projet.** L'approche documentaire avait permis de cibler les espèces protégées et/ou patrimoniales à rechercher particulièrement dans les habitats présents ; **elles n'ont pas été observées.** **La seule espèce patrimoniale observée** dans la parcelle dans le secteur boisé en limite de ZNIEFF1, le Calament officinal (espèce non protégée, peu commune dans le Puy-de-Dôme, d'enjeu modéré), a par ailleurs été évité soigneusement par le projet.

Les aménagements n'occasionneront **pas de destruction de flore patrimoniale**

Pour la faune l'enjeu observé in situ en 2022 est modéré, principalement associé à la présence d'oiseaux nicheurs patrimoniaux du cortège du bocage, ainsi qu'à la présence potentielle ou avérée de papillons de jour de moyenne montagne, pouvant présenter un enjeu de conservation.

Un éventuel abattage d'arbres aurait pu avoir un impact sur les oiseaux nicheurs à enjeu, mais **le maître d'ouvrage a souhaité conserver tous les arbres existants.**

Après mesures d'évitement spatial maximal (cf plan des travaux et plan des mesures ci-après) il subsistera comme pour tout chantier un **faible risque de mortalité de faune protégée,** d'individus peu mobiles (jeunes, couvées, espèces lentes comme le Hérisson), dans les emprises lors d'éventuels travaux de défrichage et terrassement. Les surfaces affectées sont cependant minimales au sein de la parcelle, et affectent essentiellement des surfaces déjà altérées (zone de parking, piste interne), peu attractives pour la faune ; **ce risque est donc peu significatif.**

Il peut être encore réduit par un calendrier de travaux adapté, évitant la saison de reproduction pour la réalisation des travaux les plus impactants

Il existe également un **risque de dégradation des habitats et de dérangement,** lié à la fréquentation et au piétinement de la prairie, pendant le chantier du fait des travaux, puis en période de fonctionnement du fait de la fréquentation et de l'usage de loisirs de l'équipement. Cela concerne l'ensemble de la parcelle, accès et parkings compris, mais aussi les zones de prairies préservées, susceptibles d'être fréquentées par le public, et entretenues pour cet usage (tontes plus ou moins fréquentes). Les incidences potentielles concerneront les habitats, la flore et la faune (insectes, reptiles, éventuels oiseaux nicheurs au sol). **Ce risque est pris en compte dans les mesures de gestion du chantier et du parc résidentiel en fonctionnement, sur lequel une mesure de mise en défens des zones préservées sensibles et de sensibilisation des usagers est prévue (voir mesures ci-après).**

Les incidences de l'aménagement projeté resteront très limitées, du fait de la volonté du maître d'ouvrage. Elles n'affecteront pas significativement l'état de conservation local de la flore, de la faune et des habitats naturels présents sur le site et dans l'aire d'étude rapprochée, mais elles les affecteront forcément ponctuellement, au sein de la parcelle aménagée, sous les emprises des équipements et dans les parties du site accueillant le public.

Incidence sur les espaces naturels d'inventaire

Avis de l'Autorité environnementale : « Considérant la localisation du projet : partiellement dans la Znieff de type I « Haute vallée de l'Ance ...»

Nota 2 yourtes sont prévues dans la zone marginale de la ZNIEFF1, partie la plus dégradée par les aménagements de l'ancien centre de loisirs de Prabouré, sans incidence sur les arbres existants et les stations de Calament officinal. L'incidence sur le patrimoine naturel de la ZNIEFF est nulle.

Rappel § 3.3.1 page 13 :

- **L'aire d'étude immédiate du projet empiète sur la ZNIEFF de type I FR830005554 «Haute Vallée de l'Ance** ». D'une surface totale de 678 ha, cette ZNIEFF n'est concernée par la parcelle cadastrale G 2570 où s'implante le projet que sur 2000 m². (0,03% - 3 10 000^{èmes} -de sa surface, loin de l'Ance). En outre **les habitats sont sur la zone concernée très dégradés** à faible valeur écologique : la ZNIEFF inclut l'ancien bâtiment amianté du centre de loisirs et ses abords, un remblai non végétalisé, une zone perturbée au pied du talus, et l'ancien assainissement du centre de loisirs fermé.

Néanmoins on a pris **en compte cette ZNIEFF 1** dans le projet, en vérifiant tout particulièrement que le projet n'affecte aucun habitat, aucune espèce patrimoniale.

Analyse de l'incidence Natura 2000

Avis de l'Autorité environnementale : « Considérant la localisation du projet : ... à proximité immédiate des sites Natura 2000 « Monts du Forez » et « Rivière à moules perlières du bassin de l'Ance du nord et de l'Arzon ; »

Cf état des lieux pages 10-11-12 :

Le site d'implantation est effectivement très proche (moins de 200 m) d'un site du réseau Natura 2000, la Zone Spéciale de Conservation désignée au titre de la directive Habitats **ZSC FR8301030 des « Monts du Forez »**. Celle-ci couvre une superficie de **5 555 hectares et s'étend sur 7 communes du Puy-de-Dôme**. Elle protège un ensemble d'habitats naturels montagnards : boisements de hêtres, sapinières, tourbières, éboulis, pelouses et prairies ; elle abrite des populations d'espèces d'intérêt communautaire : loutre, plusieurs espèces de chauves-souris, deux espèces de papillons, ainsi que des amphibiens et nombreuses espèces d'oiseaux dont des rapaces, des espèces forestières ou prairiales...

Le lien fonctionnel entre le site d'implantation du projet et ce site Natura 2000 « Monts du Forez » peut être qualifié de modéré à faible, malgré la proximité : la surface du projet est en effet très faible au regard de celle du site N2000, il en est séparé par une large bande boisée, et il est peu attractif pour la faune à grand territoire, dans la mesure où il est déjà dégradé et dérangé par les activités humaines (fréquentation estivale et hivernale), et relativement refermé par la végétation. Pas particulièrement attractif pour la faune des prairies de montagne ou des boisements de hêtraie-sapinière, donc S'il existe potentiellement un lien fonctionnel biologique, il est objectivement non significatif.

Malgré leur proximité, et la similarité de certains habitats, il n'y a donc pas de lien fonctionnel significatif entre le site Natura 2000 « Monts du Forez » et l'aire d'implantation du projet.

Les incidences du projet sur la flore, la faune et les habitats naturels de la parcelle d'implantation étant elles-mêmes limitées, il ne présente aucun risque d'incidence significative sur l'état de conservation des habitats et populations d'intérêt communautaire du site Natura 2000 Monts du Forez proche.

La Zone Spéciale de Conservation (site Natura 2000 désigné au titre de la directive Habitats) **ZSC FR8302040 « Rivières à Moules perlières du bassin de l'Ance du Nord et de l'Arzon »** concerne un réseau hydrographique important abritant des espèces aquatiques particulièrement sensibles à la qualité des eaux (Moule perlière, Ecrevisse à pattes blanches).

L'Ance amont s'écoule à environ 450 m en contrebas du projet, à l'Est de l'aire d'étude. Son bassin-versant au droit de celle-ci représente environ 18 km² (1800 ha).

Le site d'implantation du projet (1,6 ha environ) ne représente donc qu'une infime partie (1/1000^{ième}) du bassin versant à ce niveau, et il n'est concerné par aucun écoulement,

aucune source, aucun élément hydrographique relié à l'Ance, et il est séparé de la rivière par un versant large de 500 m entièrement boisé.

Il existe donc théoriquement, du fait de la topographie, un très faible lien hydrologique entre le projet et le site Natura 2000, mais il reste **non significatif** (le site contribue pour moins de 1/1000 au débit du cours d'eau à ce niveau, et ses eaux de ruissellement ne rejoignent éventuellement le cours d'eau qu'après avoir traversé un large versant entièrement boisé, où elles ont pu s'infiltrer et être absorbées, en l'absence émissaire direct : **il n'existe dans ces conditions aucun risque d'apport de matières en suspension d'érosion du projet au cours d'eau).**

Le projet de village de yourtes sera par ailleurs **équipé d'un assainissement semi-collectif adapté** (micro-station agréée par le SPANC) pour le traitement des effluents de type domestique rejetés par les hébergements ; les eaux épurées seront ensuite **infiltrées** à l'aval de la parcelle, à l'amont du versant boisé, de façon à ne présenter aucun risque d'incidence sur la qualité des eaux de l'Ance distante de 450 m à l'aval.

Pour la gestion de la végétation maintenue sur son site, le requérant s'est par ailleurs engagé à n'employer **aucun pesticide ou intrant.**

Le projet ne présente aucun risque d'incidence sur les habitats aquatiques du site Natura 2000 « Rivières à Moules perlières du bassin de l'Ance du Nord et de l'Arzon » et les populations d'intérêt communautaire qu'ils abritent.

*Au final on peut affirmer que le projet de Parc résidentiel de loisirs « village de yourtes » de M. Cormier n'aura **aucune incidence significative sur l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire, habitats d'espèces, et habitats d'intérêt communautaire d'aucun des sites du réseau Natura 2000.***

4.3.3. Mesures auxquelles s'engage le requérant

Bien que les incidences prévisibles sur le milieu naturel, la faune et la flore restent très modérées, du fait de la nature de l'aménagement, de ses objectifs et de la volonté du maître d'ouvrage, une démarche « Eviter / Réduire / compenser » (E,r,c) est mise en place, comme pour tout aménagement responsable.

Cette démarche est spontanément sollicitée par le maître d'ouvrage, qui souhaite porter un projet exemplaire, **la qualité environnementale étant une des composantes essentielles de l'attractivité de son offre d'hébergement touristique, et le respect de la biodiversité un axe majeur de son exercice professionnel.**

Pour le projet de village de Yourtes de Prabouré, les mesures suivantes sont proposées :

- **Mesures d'évitement spatial et de gestion écologique des prairies évitées :**
 - **Préservation de la partie non altérée du boisement inscrit dans la ZNIEFF 1**, abritant le Calament officinal, au Nord-Est de la parcelle. Mise en défens de ce boisement, pendant le chantier de construction, puis préservation et valorisation pédagogique auprès des utilisateurs (entretien / maintien des stations de Calament).
 - **Préservation maximale des arbres répartis** sur la parcelle par le projet d'implantation des yourtes et accès. **Les arbres ont été préalablement repérés par un lever topographique précis, et sont valorisés dans l'aménagement.** Les arbres les plus exposés aux engins pendant le chantier seront protégés temporairement (balisage), les entreprises seront sensibilisées par le maître d'ouvrage et son maître d'œuvre.
 - **Préservation de surfaces significatives de la prairie** : dans ces zones préservées par le projet, il est proposé de **maintenir 15 à 20 % de la surface en prairie à objectif biodiversité, avec fauche tardive (après le 15 août)** permettant la reproduction de la petite faune (insectes, oiseaux prairiaux), la floraison et la production de graines. Les surfaces seront réparties sur le site sans être trop morcelées, en priorité seront maintenues des bandes enherbées en lisière des boisements périphériques et autour de quelques arbres au cœur de la parcelle (optimales pour la faune). **Secteurs mis en défens** (délimitation physique légère ou simple contraste de fauche avec signalétique) avec information et **mise en valeur pédagogique** à destination des usagers du site. Rotation des surfaces d'une année à l'autre pour éviter l'enrichissement en ligneux et le maintien de prairie de fauche.
- **Mesures de réduction des incidences du chantier :**
 - **Calendrier de travaux :** Décapage des sols des emprises des équipements et accès hors période de reproduction de la faune (entre le 1^{er} septembre et le 30 mars).
 - **Le cas échéant, contrôle des éventuels arbres à abattre (a priori aucun)** par l'écologue : s'ils présentaient des cavités favorables aux Chiroptères ils seraient abattus entre le 1^{er}

Septembre et le 15 Octobre, par températures nocturnes supérieures à 10°C, en respectant un protocole adapté pour limiter le risque de mortalité des chauves-souris.

- **Mesures d'accompagnement et « compensation » :**

- **Plantations arbustives et arborées : il n'est pas prévu de plantations « paysagères », le paysage naturel des hautes chaumes étant celui de prairies de montagne ouvertes.**

Au cas où des plantations très locales réduites seraient cependant utiles, par exemple pour constitution d'un écran végétal pour préserver l'intimité d'un emplacement ou masquer un élément disgracieux, elles seraient réalisées avec les **essences montagnardes présentes naturellement sur le site de Prabouré**, en privilégiant les essences mellifères et fructifères favorisant insectes et avifaune (*Salix capraea*, *Corylus avellana*, *Sorbus aria*, *Sorbus aucuparia*, *Sambucus racemosa*...), traitées en port naturel et en alignement hétérogène.

- **Valorisation pédagogique des choix écologiques** (information des résidents sur les espèces, les habitats, les raisons de la gestion différenciée de certains secteurs réservés à la biodiversité...).

Le projet de M. Cormier est modeste et très respectueux de l'environnement de sa parcelle, aujourd'hui altérée par divers usages anciens ou récents.

L'utilisation de surfaces déjà altérées pour y implanter les équipements les plus impactants (bâtiment d'accueil, parking, déchetterie, piste d'accès) permet de réduire drastiquement l'artificialisation des sols.

Enfin la mise en œuvre de l'ensemble des mesures E,R,C auxquelles s'engage le requérant permet de **ramener l'incidence de son projet sur la biodiversité à un niveau non significatif, voire positif** pour la flore et la petite faune de la prairie montagnarde au sein de sa parcelle, en préservant et restaurant des habitats montagnards qui procureront un cadre adapté à ses yourtes destinées à une clientèle exigeante de naturalité.

Pré-diagnostic faune / flore - Projet de village de yourtes à Prabouré - Saint-Anthème (63)

MESURES ENVIRONNEMENTALES PROPOSEES



4.3.4. Procédures administratives

Evaluation environnementale :

Le projet ressortit de la rubrique 42 « terrains de camping et de caravanage » de l'article R122-2 du Code de l'environnement.

Avec 10 yourtes (habitations légères de loisirs) il entre dans la rubrique « soumis à examen au cas par cas ».

L'ampleur limitée du projet, sa nature, le choix du site, le parti d'aménagement et les mesures environnementales prises par le maître d'ouvrage permettent d'affirmer que **l'incidence résiduelle sur le milieu naturel, la faune, la flore sera non significative.**

Des inventaires plus approfondis, réalisés au printemps et en été, permettraient d'allonger la liste des espèces de faune présentes, sans modifier le niveau d'enjeux ni augmenter les préconisations de mesures environnementales déjà très importantes au regard du projet et de son implantation : il est difficile d'imaginer quelles mesures ERC supplémentaires pourraient être proposées.

Du point de vue de la biodiversité, il n'y a pas utilité à notre avis de réaliser des investigations plus importantes « 4 saisons » ni d'imposer une étude plus formelle pour obtenir une prise en compte plus satisfaisante.

Espèces protégées :

Les mesures d'évitement et de réduction mises en œuvre par le maître d'ouvrage permettent de réduire à un niveau non significatif les incidences potentielles sur la faune protégée et de préserver ses habitats. Il n'y a pas par ailleurs de flore protégée impactée sur ce site.

Un dossier de demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées ou de leurs habitats n'est pas nécessaire si ces mesures sont effectives.

« Loi sur l'eau » :

En l'absence de zone humide dans l'emprise, **le projet ne ressortit pas de la rubrique IOTA 3.3.1.0. « Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides »** de l'article R214-1 du Code de l'environnement. **Un dossier « loi sur l'eau » n'est donc pas nécessaire au titre de cette rubrique.**

L'absence de nécessité éventuelle d'un dossier de déclaration au titre des rubriques 2.1.1.0 (rejets d'installation d'assainissement non collectif, en fonction de la charge traitée) et 2.1.5.0 (rejet d'eaux pluviales, en fonction de la surface considérée impactée) est à faire valider par le service Police de l'Eau de la DDT63.